

N° 2143 (2007)

Formulaire obligatoire (art. 38 sexdecies Q

N° 2143 - IMPRIMERIE NATIONALE

IMPÔT SUR LE REVENU BÉNÉFICES AGRICOLES

de l'allilexe III au Code general	ues mipois)	EVII OI C	CR EE REVERIE	DEI ICEO	IGIGOOLLO			
Exercice ou période du (Rayer la mention inutile)		au		(en cas de création ou de cessation en cours d'année)	RÉGIME DU	U BÉNÉFICE I	RÉEL NORMAL	
Adresse du service où doit être déposée cette déclaration					Adresse de l'	'adresse du des	stinataire)	ranta
A IDENTIFICATION					de celle figura	nt au cadre id	principale (si diffé. lentification)	ente
Identification du destinataire et activité exercée	SIE, CDI-SIE	N° dossier	N° Siret		Adresse du d (si elle est diffé	omicile de l'e érente de l'adre	exploitant : esse ci-dessus, ou ci- eations : tiliser un état anne	-contre)
Préciser éventuellement :						• • • •		
l'ancienne adresse en cas de changement : le téléphone :					(voir page 4)	ivite		
B RÉCAPITULATION (voir renvois page 3)	N DES ÉLÉMEN)	ITS D'IMPOSIT	ION			Col. 1	Col. 2	
1. Résultat fiscal, I 2. Revenus de vale - Revenus exonérés - revenus bruts quote-part des fra - revenus nets exon - Revenus imposés 3. Abattements et - Abattement en faveur - Déduction pour inves 4. Totaux (reporter 5. Bénéfice (col. 1 6. À détailler en vale	Bénéfice col.1 eurs et de capi s de l'impôt sur his et charges conérés (a – b) à l'impôt sur le autres déduct des jeunes agricult tissement, pour alé le total de la col – col. 2) ou Dé ue du report s de bénéfice réal de bénéfice réal ement déductib es (lignes XM à XR	taux mobiliers le revenu orrespondants revenu ions (report des eurs ou signataires e as (art. 72 D et 72 D ificit (col. 2 – col ur la déclaration isé par un adhér isé par un non-a le des autres revenus	compris dans les reclignes XJ, XK et XC ed'un contrat d'agricultur d'in contrat d'i	a b O de l'imprimé ne durable ». voir re	i j	g i i i art. 39 <i>quindecies</i> I-1 du	c d e f l	
8. Imputations (Por	ter le montant de	s crédits d'impôt o	u réductions d'impôt)					
2 Revenus de valeurs mobilières			Crédit d'impôt formation u chef d'entreprise		13 Crédit d'	'impôt famille		
Réduction d'impôt Loi sur le Mo	écénat		rédit d'impôt recherche		Crédit d' de l'agric	'impôt en faveur culture biologique		
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage		12 (Crédit d'impôt bour investissement en Corse		16 Autres in			
9. Entreprises implan	tées en zone fra	nche Corse Exonér	ration des plus-values ermes imposables au taux de 16%		1 Exonérat	tion du bénéfice		
10. Entreprises nou	velles art. 44				T Exonération	on du bénéfice		
11. Contribution annu			Immeubles achevés dep	ouis plus de 15 ans : rece	ttes soumises à la CRL au	ı taux de 2,5 %		
C Si vous souhaitez modifie	r votre régime d'impos	sition dans les condition	s prévues aux articles 69 et 0	69 B du CGI pour l'exe	ercice suivant, vous pou	ıvez indiquer directer	ment ci-contre votre option :	(cf. notice)
				Retour au forfait				
Nom, adresse, tél	léphone du	comptable :						
		du conseil :						
		du CGA:						
N° d'agrément du	ı CGA			À		. le		
					Signa	iture et qualité d	u déclarant	
	VISA							
	T CACHET page 2 cadre G)			DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INDUSTRIE				

Nom, prénoms, adresse, qualité des associés	Part du bénéfice net ou du déficit ①	Part des revenus de valeurs et capitaux mobiliers 2	Part de l'impôt déjà versé au Trésor (avoir fiscal ou crédit d'impôt)	Part de la plus-value nette à long terme
	-	-	-	
- Cadeaux de toute nature, à l'e	exception des objets conçu	s spécialement pour la pub	licité, et dont la valeur	Exercice
-Frais de réception, y compris le tation et dont la charge lui inco Ce cadre concerne les exploitants individuels don	par bénéficiaire (toutes tax es frais de restaurant et de s ombe normalement. t les frais excèdent, par «	es comprises). spectacle, qui se rattachent à exercice, 3000 € pour les	à la gestion de l'exploi- cadeaux ou 6 100 € pou	
Montant des : unitaire ne dépasse pas 30 € -Frais de réception, y compris le tation et dont la charge lui incc Ce cadre concerne les exploitants individuels don	par bénéficiaire (toutes tax es frais de restaurant et de s ombe normalement. t les frais excèdent, par e lement le relevé de frais ge	es comprises). spectacle, qui se rattachent à exercice, 3000 € pour les énéraux n° 2067.	à la gestion de l'exploi- cadeaux ou 6 100 € pou	ır les frais de réce
Montant des : unitaire ne dépasse pas 30 € -Frais de réception, y compris le tation et dont la charge lui inco exploitants autres qu'individuels utilisent éventuel DIVERS Si vous êtes membre d'une société ou de l'impô commun, groupements fonciers agricoles, groupements	par bénéficiaire (toutes tax es frais de restaurant et de s ombe normalement. It les frais excèdent, par element le relevé de frais go l'un groupement exerçant une ac t sur les sociétés : sociétés de fai	es comprises). spectacle, qui se rattachent à exercice, 3000 € pour les énéraux n° 2067. ttivité agricole 4. veuillez en incitation de la compression della compression del	à la gestion de l'exploi- cadeaux ou 6 100 € pou liquer la dénomination, la forme	et l'adresse :
Il s'agit des sociétés et groupements non passibles de l'impô	par bénéficiaire (toutes tax es frais de restaurant et de sombe normalement. It les frais excèdent, par element le relevé de frais go l'un groupement exerçant une act tout et sur les sociétés : sociétés de fai coles d'exploitation en commun,	es comprises). spectacle, qui se rattachent à exercice, 3000 € pour les énéraux n° 2067. tivité agricole 4. veuillez en indution de la comprise del comprise del comprise de la compris	à la gestion de l'exploi- cadeaux ou 6 100 € pou liquer la dénomination, la forme	et l'adresse : et l'adresse : pation, sociétés civiles d ions agricoles à respons

DÉCLARATION SPÉCIALE À FOURNIR PAR LES SOCIÉTÉS

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Les arrondis fiscaux : La base imposable et le montant de l'impôt sont arrondis à l'euro le plus proche. Les bases et cotisations inférieures à 0,50 euro sont négligées et celles supérieures ou égales à 0,50 euro sont comptées pour 1.

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (Détails de la page 1)

- 🚯 A titre de règle pratique, cette quote-part peut être estimée à 10 % du montant net des revenus du portefeuille ou à 30 % du même montant en ce qui concerne les sociétés de personnes dont les investissements en titres, en participations ou en créances ont, à la clôture de l'exercice, une valeur supérieure à la moitié du capital social.
- 2 Le bénéfice ou le déficit, les revenus de capitaux mobiliers, les plus-values à long terme et le montant de l'impôt déjà versé au trésor (crédit d'impôt) sont à reporter sur la déclaration d'ensemble des revenus n° 2042.
- 3 Le bénéfice imposable des exploitants soumis à un régime réel d'imposition qui bénéficient des prêts à moyen terme spéciaux ou de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs est déterminé, au titre des 60 premiers mois d'activité, à compter de la date d'octroi de la première aide, sous déduction d'un abattement de 50 %. La Loi de finances rectificative pour 2006 porte cet abattement à 100 % au titre de l'exercice de comptabilisation de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs. Cette mesure nouvelle s'applique aux exercices clos à compter du 1er janvier 2006. L'abattement en faveur des jeunes agriculteurs s'applique avant déduction des déficits reportables. Il ne concerne pas les plus-values professionnelles à long terme. Lorsque le point de départ ne coïncide pas avec le début de l'exercice, le bénéfice qui peut bénéficier de l'abattement est réparti prorata temporis. Il en est de même lorsque le terme de la période d'application de l'abattement, à savoir le 59e mois qui suit celui de l'installation de l'exploitant, ne coïncide pas avec la clôture de l'exercice. Ce dispositif s'applique également rétroactivement sur les bénéfices des exercices non prescrits clos avant l'attribution de la première aide. Pour l'exercice en cours à la date d'attribution de cette première aide mais dont la déclaration de résultats n'a pas été déposée, l'application de l'abattement résulte de manière implicite de la rédaction de la déclaration. À défaut, l'application rétroactive de l'abattement est accordé sur réclamation contentieuse. Les jeunes agriculteurs joignent, lors du dépôt de la première déclaration, une copie de la décision d'octroi de la dotation d'installation notifiée par le Préfet.

Le montant du benéfice agricole imposable dont il est tenu compte pour calculer le plafond maximal de déductibilité fiscale du Plan Épargne Retraite (PERP) est majoré du montant de l'abattement prévu en faveur des jeunes agriculteurs. Le montant de l'abattement déclaré ligne e du cadre B de la déclaration n° 2143, sera porté sur la déclaration de revenus n° 2042 C, cadre A, point 5, ligne HM, IM ou JM.

L'abattement de 50 % peut également s'appliquer, sous certaines conditions, aux agriculteurs qui ont souscrit un contrat territorial d'exploitation entre le 1er janvier 2001 et le 27 juillet 2003 ou un contrat d'agriculture durable au cours de l'année 2005.

Modalités communes aux 4 et 5:

- Plafond commun: Les exploitants agricoles soumis à un régime réel d'imposition peuvent pratiquer sur leur bénéfice, sous certaines conditions, une déduction pour investissement, une déduction pour aléas, ou concomitamment ces deux déductions, dans le cadre d'un plafond commun. Ce plafond commun de déduction prévu à l'article 72 D ter du CGI peut atteindre 26 000 €. Il est déterminé comme suit :
 - une déduction à hauteur de la plus élevée des deux sommes suivantes : soit $4\,000$ € dans la limite du bénéfice, soit $40\,\%$ du bénéfice dans la limite de $16\,000$ €,
 - à laquelle s'ajoute, le cas échéant, une déduction complémentaire égale à 20 % de la fraction de bénéfice comprise entre 40 000 € et 90 000 €.
- La déduction ne peut donner lieu à la constatation d'un déficit : si le montant du bénéfice est inférieur à 4000 €, la déduction ne peut excéder le montant du bénéfice (BOI E-4-06).
- · Pour les GAEC et EARL : la limite globale de déduction est multipliée par le nombre des associés exploitants sans toutefois pouvoir excéder trois fois la limite prévue pour les exploitants individuels. Les exploitations doivent, à la clôture de chaque exercice, faire connaître à l'administration le choix qu'ils ont opéré quant à l'affectation de la déduction.

4 Déduction pour investissement (art. 72 D du CGI).

La déduction doit être utilisée au cours des cinq exercices qui suivent celui au cours duquel elle a été pratiquée soit pour l'acquisition ou la création d'immobilisations amortissables strictement nécessaires à l'activité (leur base d'amortissement est alors réduite à due concurrence), soit pour l'acquisition ou la production de stocks de produits ou animaux dont le cycle de rotation est supérieur à un an, soit enfin, sous certaines conditions, pour la souscription ou l'acquisition de parts sociales de sociétés coopératives agricoles. Par exception, la déduction pour investissement peut être réintégrée de manière anticipée lorsque le résultat de l'exploitation est inférieur d'au moins 40 % à la moyenne des résultats des trois exercices précédents (cf. BOI 5 E-4-05 n° 17 et suivants).

- la déduction a été affectée aux immobilisations : les exploitants doivent joindre à la déclaration des résultats de l'exercice de l'investissement un état annexe au tableau des immobilisations et amortissements comportant la date d'acquisition ou de création de l'investissement, sa nature, le prix de revient de l'immobilisation, le montant de la (ou des) déduction(s) affectée(s) à ce bien et l'exercice de sa (ou ses) réalisation(s). Si la déduction n'est pas imputée en totalité, il sera précisé qu'il s'agit d'une fraction.
- la déduction a été affectée aux stocks à rotation lente. Dans ce cas, les exploitants peuvent décider de l'affecter à tout ou partie de la variation en valeur des stocks :
- soit exercice par exercice : une note annexée à la déclaration précisera le montant de la déduction ou des déductions pratiquées au titre de l'exercice ou des exercices précédents qui sont affectées à la variation en valeur des stocks et le mode de calcul de cette variation,
- soit au terme des cinq exercices : un état joint à la déclaration de résultats mentionnera chaque exercice, et pour la première fois à compter de l'exercice qui suit celui de la première déduction, les déductions pratiquées les cinq exercices précédents et les variations de stocks des cinq exercices correspondants et de l'exercice.
- la déduction a été affectée à la souscription ou à l'acquisition de parts sociales de sociétés coopératives agricoles : vous devez joindre à la déclaration de résultats de l'exercice de l'investissement une note qui précise le montant de la déduction affectée à la souscription ou l'acquisition de ces parts sociales.

5 Déduction pour aléas (art. 72 D bis du CGI).

Les exploitants soumis à un régime réel d'imposition et qui ont souscrit une assurance couvrant les dommages aux cultures ou la mortalité du bétail peuvent pratiquer une déduction pour aléas dans la limite du plafond commun susvisé.

L'exploitant est autorisé, sous certaines conditions et en sus du plafond précité, à pratiquer un complément de déduction au titre de la seule déduction pour aléas égal à 500 € par salarié temps plein à la condition que le résultat de l'exercice soit supérieur d'au moins 20 % à la moyenne des résultats des trois exercices précédents. Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, les exploitants peuvent également pratiquer, sous certaines conditions (BOÍ 5 E-4-06), un nouveau complément de déduction pour aléas de 4 000 €, dans la limite du bénéfice et lorsque le plafond commun a été atteint (c'est-à-dire lorsque le bénéfice excède 90 000 €). La déduction pour aléas s'exerce à condition que, à la clôture de l'exercice, l'exploitant ait déposé sur un compte bancaire spécifique une épargne professionnelle au moins égale au montant de la déduction. La déduction doit être utilisée au cours des sept exercices suivant celui de la constitution de l'épargne en cas de survenance d'un aléa climatique, sanitaire, familial ou économique (la liste des aléas est donnée à l'article 39 sexdecies J de l'annexe III au CGI) ou pour le règlement de certaines primes ou cotisations d'assurance de dommages aux biens ou pour perte d'exploitation souscrite par l'exploitant. L'option pour la déduction pour aléas est irrévocable et reconductible, valable pour l'exercice au titre duquel elle est pratiquée et les six exercices suivants. Un état annexe sera joint à la déclaration de résultats de l'exercice de retrait des sommes, précisant la nature et, s'il y a lieu, la date de l'aléa, le montant de l'épargne déduite utilisée et la date des différents retraits correspondant à l'emploi des sommes.

6 Bénéfice imposable (cadre B, ligne g) ou déficit éventuellement déductible des autres revenus (cadre B, ligne h), à reporter sur la déclaration d'ensemble n° 2042.

NOUVEAU À compter de l'imposition des revenus 2006, l'abattement de 20 % calculé sur les bénéfices des adhérents à un centre de gestion agréé est intégré dans le barème de l'impôt sur le revenu. Afin de neutraliser l'intégration de cet abattement dans le barème, les revenus déclarés par les exploitants non adhérents sont majorés de 25 % (art. 76, I de la Loi de finances pour 2006). Cette majoration sera faite automatiquement sans intervention de votre part.

- ② Les plus-values à long terme provenant de la cession de terrains à bâtir ou biens assimilés sont imposables au taux de 16 %. Le total indiqué dans ces cases correspond en principe au montant de la ligne WT de l'imprimé n° 2151. Toutefois, en cas de décalage entre l'exercice de réalisation des plus-values et l'exercice au titre duquel elles doivent être imposées (plus-values réalisées à la suite de la perception d'indemnités d'assurance ou de l'expropriation d'immeubles), les plus-values ne sont indiquées que sur la déclaration afférente à ce dernier exercice. Les plus-values à long terme exonérées sont celles bénéficiant des dispositifs prévus aux articles 151 septies à 151 septies B ou à l'article 238 quindecies du CGI (à préciser sur feuillet séparé).
- **3** Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt égal au produit du nombre d'heures passées par le chef d'entreprise en formation par le taux horaire du salaire minimum de croissance établi en exécution des articles L. 141-2 à L. 141-7 du Code du travail (article 244 *quater* M du CGI). Le montant de ce crédit d'impôt, déterminé sur la déclaration spéciale 2079-FCE-SD, doit être reporté sur la déclaration n° 2042 C.
- 9 Déterminé sur l'imprimé n° 2069-A, à reporter sur la déclaration n° 2042 C.
- Les dépenses de mécénat ouvrent droit à une déduction d'impôt impôt sur le revenu dû au titre de l'année de réalisation des versements (art. 238 bis du CGI). Le montant de la réduction d'impôt est déterminé sur la déclaration spéciale n° 2069 M-SD qui doit être jointe à la déclaration de résultats, au titre de chaque exercice ou période d'impôtition d'impôt est déterminé sur la déclaration spéciale n° 2069 M-SD qui doit être jointe à la déclaration de résultats, au titre de chaque exercice ou période d'impôtition d'impôt est déterminé sur la déclaration spéciale n° 2069 M-SD qui doit être jointe à la déclaration de résultats, au titre de chaque exercice ou période d'impôtition d'impôt est déterminé sur la déclaration spéciale n° 2069 M-SD qui doit être jointe à la déclaration de résultats, au titre de chaque exercice ou période d'impôtition d'impôt est déterminé sur la déclaration spéciale n° 2069 M-SD qui doit être jointe à la déclaration de résultats, au titre de chaque exercice ou période d'impôt est déclaration d'impôt est déterminé sur la déclaration spéciale n° 2069 M-SD qui doit être jointe à la déclaration d'impôt est déterminé sur la déclaration spéciale n° 2069 M-SD qui doit être jointe à la déclaration d'impôt est déterminé sur la déclaration spéciale n° 2069 M-SD qui doit être jointe à la déclaration d'impôt est déterminé sur la déclaration spéciale n° 2069 M-SD qui doit être jointe à la déclaration d'impôt est de chaque exercice ou période d'impôt est de la contraction d'impôt est de chaque exercice ou période d'impôt est de la contraction d'impôt est de chaque exercice ou période d'impôt est de la contraction d'impôt est de chaque exercice ou période d'impôt est de la contraction d'impôt est de la contr au cours duquel les investissements ont été réalisés. L'état de suivie n° 2069-MS2-SD doit également être joint à cette déclaration. Le montant plafonné sera reporté sur la déclaration N° 2042 C et l'excédent éventuel de la réduction d'impôt sur le montant de l'impôt dû pourra être utilisé pour le paiement de l'impôt afférent à une des cinq années suivantes.

 ① Les bénéficiaires de l'article 44 *decies* du CGI (BOI 4 A-10-97) doivent porter la part de leurs résultats exonérée dans cette zone sur la déclaration de revenus 2042 C.
- Le bénéfice de ce crédit d'impôt (art. 244 quater E du CGI) s'applique, sur option, aux petites et moyennes entreprises relevant du régime réel d'imposition qui ont effectué des investissements en Corse. L'option doit être effectuée sur l'imprimé 2069-D-SD et jointe à la déclaration de résultats, au titre de chaque exercice ou période d'imposition au cours duquel les investissements ont été réalisés. L'état de suivi n° 2069-E2-SD prévu à l'article 49 septies WD de l'annexe III au CGI, doit également être joint à cette déclaration.

 B Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 25 % des dépenses engagées notamment pour favoriser la garde des enfants de leurs
- salariés, dans le cadre des mesures prévues à l'article 244 *quater* F nouveau du CGI et dans la limite d'un plafond de 500 000 €. Le montant du crédit est déterminé sur la déclaration spéciale 2069-FA-SD qui doit être jointe à la déclaration de résultats, au titre de chaque exercice ou période d'imposition au cours duquel les dépenses ont été réalisées. Ce montant doit être reporté sur la déclaration n° 2042 C.
- 🚯 Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt égal au produit de 1 600 € (ou 2 200 €) par le nombre moyen annuel d'apprentis, dans le cadre d'un dispositif d'ensemble prévu à l'article 244 quater G nouveau du CGI. Le montant du crédit est déterminé sur la déclaration spéciale n° 2079-A qui doit être jointe à la déclaration de résultats, au titre de chaque exercice ou période d'imposition au cours duquel les investissements ont été réalisés. Ce montant doit être reporté sur la déclaration n° 2042 C.
- 🚯 En vertu de l'article 244 quater L du CGI, les entreprises agricoles bénéficient d'un crédit d'impôt au titre de chacune des années entre 2005 et 2007 au cours desquelles au moins 40 % de leurs recettes proviennent d'activités mentionnées à l'article 63 A du CGI qui ont fait l'objet d'une certification en agriculture biologique.
- Autres imputations ou crédits d'impôt non prévus dans une autre rubrique (exemple : crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale (CGI, art. 244 quater H), crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale (CGI, art. 244 quater H), crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale (CGI, art. 244 quater H), crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale (CGI, art. 244 quater H), crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale (CGI, art. 244 quater H), crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale (CGI, art. 244 quater H), crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale (CGI, art. 244 quater H), crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale (CGI, art. 244 quater H), crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale (CGI, art. 244 quater H), crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale (CGI, art. 244 quater H), crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale (CGI, art. 244 quater H), crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale (CGI, art. 244 quater H), crédit d'impôt pour depenses de prospection commerciale (CGI, art. 244 quater H), crédit d'impôt pour depenses de prospection commerciale (CGI, art. 244 quater H), crédit d'impôt pour depenses de prospection commerciale (CGI, art. 244 quater H), crédit d'impôt pour depenses de prospection commerciale (CGI, art. 244 quater H), crédit d'impôt pour depenses de prospection commerciale (CGI, art. 244 quater H), crédit d'impôt pour depenses de prospection commerciale (CGI, art. 244 quater H), crédit d'impôt pour depenses de prospection commerciale (CGI, art. 244 quater H), crédit d'impôt pour depenses de prospection commerciale (CGI, art. 244 quater H), crédit d'impôt pour depenses de prospection commerciale (CGI, art. 244 quater H), crédit d'impôt pour depenses de prospection commerciale (CGI, art. 244 quater H), crédit d'impôt pour depenses de prospection de prospe pôt pour investissement dans les technologies de l'information (CGI, art. 244 quater K), réduction d'impôt pour acquisition de biens culturels (CGI art. 238 bis 0 AB du CGI), crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'agriculteur (CGI art. 200 undecies, etc.).
- Depuis le 1er janvier 2004, les revenus provenant des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation ainsi que ceux qui, tirés de l'exploitation d'équidés adultes dans le cadre de loisirs, sont considérés comme des bénéfices agricoles au sens de l'article 63 du CGI. Il est admis que le régime d'allégement sur les bénéfices, prévu à l'article 44 sexies du CGI continue de s'appliquer pour les créations d'activités équestres intervenues avant le 12 janvier 2005 (BOI 5E-1-05).

Nature de l'activité : Indiquer la mention de l'activité spécialisée ou des activités associées. À cet égard, une activité est considérée comme spécialisée lorsque le chiffre d'affaires habituellement réalisé dans la spécialisation en cause est égal ou supérieur aux 2/3 du chiffre d'affaires total. Dans le cas contraire, on se trouve en présence d'activités associées. Dans certains cas, dits d'activités mixtes, les 2 activités représentent ensemble plus des 2/3 du chiffre d'affaires total. Les associations plus complexes relèvent de la polyculture, du polyélevage, ou de l'association culture élevage. Pour ces cas, la production dominante est celle qui représente plus d'1/3 du chiffre d'affaires total. Les 4 premières positions du cadre correspondent à votre activité selon la codification INSEE (nomenclature NAF).

Liste des activités exercées	Libellé et Code à reporter en pag		Liste des activités exercées	Libellé et Code à reporter en pag				
I. ACTIVITÉS AGRICO A. Spécialisation dans l		Polyculture : Polyculture à dominante « grandes cultures »						
Céréales, plantes sarclées, légumes secs, plantes industrielles	Spécialisé « grandes cultures »							
Culture de légumes, maraîchage	Spécialisé « culture de légumes et maraîchage » Spécialisé	011CB	B. Association à don		011GO			
Champignons	« champignons »	011CX	Activités mixtes : Vaches laitières et bovins pour élevage ou viande (lait > 1/10)	Bovins mixtes	012AH			
les associations fleurs-légumes [>2/3] à dominante fleur)	Spécialisé « fleurs »	011DC	Activité « bovins » dominante	Bovins et autres herbivores Ovins et autres herbivores	012AK 012CK			
ou ornementales	Spécialisé « pépinières »	011DE	Activité « porcins » dominante	Porcins et volailles Volailles et porcins	012EN 012GN			
fruitières-vignes [>2/3] à dominante cultures fruitières)	Spécialisé « cultures fruitières »	011FE	Polyélevage : Polyélevage à dominante « bovins »		012AP			
Vignes à VQPRD, vignes à vin de table, vignes à raisin de table	Spécialisé « viticulture »	011GD	Polyélevage à dominante « ovins » Polyélevage à dominante « porcins » Polyélevage à dominante « volailles »		012CP 012EP 012GP			
B. Spécialisation dans	le domaine animal		C. Association combinant culture et élevage					
Vaches laitières et bovins avec activité laitière dominante	Spécialisé « bovins lait » Spécialisé « bovins élevage et viande » Spécialisé « covins » Spécialisé « caprins » Spécialisé « équins »	012AF 012AG 012CI 012CJ 012CX	Production végétale > 1/3 pas de production animale > 1/3 Production animale > 1/3 pas de production végétale > 1/3 Exploitation ne relevant pas des cas précédents	Association culture élevage à dominante culture Association culture élevage à dominante élevage Autres associations	013ZO 013ZP 013ZQ			
Élevage de porcs (naisseurs, engraisseurs, naisseurs-engraisseurs)	Spécialisé « porcins »	012EL	III. ACTIVITÉS F	ORESTIÈRES				
Production d'œufs, de poussins d'un jour, de volailles démarrées, de volailles de chair	Spécialisé « volailles »	012GM	Sylviculture (y compris récolte de gemme) Exploitation forestière		020AU 020BU			
Élevage de lapins, pigeons, cailles	Spécialisé « lapins, pigeons, cailles »	012JN	IV. ACTIVITÉS	DE PÊCHE				
Miel	Spécialisé « apiculture » Spécialisé « gibiers et animaux à fourrure »	012JQ 012JX	Conchyliculture (huîtres, moules) Pisciculture (en étang ou bassin)		050CV 050CW			
Élevage « autres animaux » (escargots, animaux de laboratoire, animaux domestiques)	Spécialisé « autres animaux »	012JS	Le code correspondant à l'activité exercé tableau n° 2144.	e doit également être repo	orté sur le			
II. ACTIVITÉS AGRIC	OLES ASSOCIÉES		COMPTES BANCAIRES À L'ÉTRANGER					
A. Association à don			— PARTICULIERS: depuis le 1er janvier 1990, les particuliers doivent déclarer les					
Activités mixtes : Maraîchage et fleurs Viticulture et fruits	Association à dominante maraîchage Association à dominante viticulture	comptes bancaires ouverts, utilisés ou clos à l'étranger retraçant des opérations à caractère privé ou professionnel. Cette déclaration, datée et signée, à établir su un imprimé spécifique n° 3916 à votre disposition dans les centres des impôts ou sur papier libre reprenant les mentions figurant sur cet imprimé, doit être jointe à votre déclaration de revenu n° 2042.						

—SOCIÉTÉS À FORME NON COMMERCIALE: depuis le 1er janvier 1990, les sociétés à forme non commerciale doivent déclarer les comptes bancaires ouverts, utilisés ou clos à l'étranger retraçant des opérations à caractère privé ou professionnel. Cette déclaration, datée et signée, à établir sur un imprimé spécifique n° 3916 à votre disposition dans les services des impôts ou sur papier libre reprenant les mentions figurant sur cet imprimé, doit être jointe à votre déclaration de résultats.

- La présente déclaration, établie en un seul exemplaire, est à adresser au service des impôts du lieu de l'exploitation ou, en cas de pluralité d'exploitations, du lieu de la direction commune ou, à défaut, du lieu de la principale exploitation. Selon le mode d'organisation du service dont relève l'entreprise, il s'agira du service des impôts des entreprises, ou de la Direction des grandes entreprises.
 - Elle doit être souscrite avant le 30 avril 2007 pour les agriculteurs qui arrêtent leur exercice comptable au cours de l'année 2006.
- La déclaration est à souscrire par la femme mariée, lorsqu'elle exerce personnellement l'activité agricole.
- Les contribuables qui réalisent, à titre personnel et à raison de leurs droits dans des sociétés ou groupements placés sous le régime du forfait collectif, une recette moyenne, calculée sur les deux années précédentes, supérieure à 350 000 € (pour les exercices clos à compter du 1ºr janvier 2004) doivent souscrire deux déclarations n° 2143, la première, à l'adresse du lieu de l'exploitation en indiquant uniquement les renseignements relatifs aux exploitations gérées à titre individuel; la seconde, à l'adresse du lieu du siège de la direction de la société ou du groupement, en mentionnant tous les éléments comptables de nature à faire apparaître leur part dans les résultats réels de la société ou du groupement.
- La production de la présente déclaration ne vous dispense pas de fournir la déclaration d'ensemble de vos revenus, laquelle est à adresser au service des impôts du lieu de votre domicile.
- Si vous envoyez votre déclaration par la poste, n'oubliez pas d'affranchir suffisamment le pli qui, à défaut, risquerait de ne pas être remis à son destinataire.
- · Le cachet de la poste fait foi de la date d'expédition.

Télédéclarer : Pour adresser votre déclaration professionnelle de résultats et ses annexes par voie électronique, déclarer et payer votre TVA en ligne ou trouver les coordonnées du correspondant «téléprocédures » de la direction des services fiscaux dont vous dépendez : renseignez-vous sur le site www.impots.gouv.fr.

Se renseigner : auprès du service qui gère votre dossier : ses coordonnées figurent en haut, à gauche de la page d'en-tête de cette déclaration.

FACILITEZ-VOUS L'IMPÔT

auprès du Centre *Impôts Service* au *0820 32 42 52* (0,12 € TTC la minute) du lundi au vendredi de 8 h à 22 h et le samedi de 9 h à 19 h

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.

Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

cerfa	Formulaire obligatoire (article 38 sexdecies Q de l'annexe III au Code général des impôts)
N° 11149 * 0	9

_		
	DILLAI LOUIT	
/ 1 \ \ \		
\ I / I	DILAN - AUTIC	

D.G.I.	N°	2144	
--------	-------------	------	--

		Code général des impôts)		\bigcirc	DILA	N -	ACTIF		Néant*	D.G.1. IV 2144 [/
		gnation du déclarant :						Durée de l'exe	rcice en nor	mbre de mois*
Si	ège	e de l'exploitation :						Duré	e de l'exerc	ice précédent*
N	ume	éro SIRET*		1		1	Numéro de CGA		Code Act	ivité
_			(voir page	4 de la déclaration n° 2143)						
					Exe		N, clos le :			Exercice N - 1, clos le :
					rut 1	A	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4
	Cap	oital souscrit non appelé*	AA							
	relles	Frais d'établissement*	AB			AC				
	Immob. incomorelles	Autres immobilisations incorporelles	AD			AE				
	Immob.	Avances et acomptes	AF			AG				
TION		Terrains*	AH			AI				
I		Aménagements fonciers*	AJ			AK				
RA		Améliorations du fonds*	AL			AM				
ISI	elles	Constructions*	AN			AO				
IN		Installations techniques, matériel	AP			AQ				
L'ADMINISTR	ns co	et outillage* Autres immobilisations corporelles	AR			AS				
A L'ADMIN	isatio	Animaux reproducteurs*	AT			AU				
A L	Immobilisations corporelles	Animaux de service*	AV			AW				
压	Ī	Piantations perennes et autres	AX			AY				
		végétaux immobilisés* Immobilisations corporelles en cours	AZ			BA				
ESTIN			BB			BC				
		Avances et acomptes Participations et créances								
RE	ncières (rattachées*	BD			BE				
[A]	Immob. financières (1)	Prêts Autros immobilizations financières	BF			BG				
EXEMPLAIRE	Ē	·	ВН			BI				
E.	_	Total (I)	BJ			BK				
		Approvisionnements et marchandises* Animaux et végétaux en terre	BL			BM				
1 er		(cycle long)* En-cours de production de biens et	BN			ВО				
	stocks	services (cycle long)* Animaux et végétaux en terre	BP			BQ				
,		(cycle court)* En-cours de production de biens	BR			BS				
TAAT	FAIN	et services (cycle court)*	ВТ			BU				
IDGI		Produits intermédiaires et finis* Avances et acomptes versés	BV			BW				
ACTITE CIDCLILANT		sur commande	BX			BY				
1 4		Clients et comptes rattachés (2)* Autres clients et comptes rattachés	BZ			CA				
6 00874	créances	(conventions de compte courant) (2)*	СВ			CC				
Février 2007 – 6 008744 1	L	Autres creances (2)	CD			CE				
Février	divers	Valeurs mobilières de placement	CF			CG				
	÷		СН			CI				
4LE	Z	Charges constatées d'avance (2)*	CJ			CK				
RIE NATIONALE	SATIC	Total (II)	CL			CM				
- 12	LARE	Frais d'émission d'emprunt à étaler* (III)	CN							
-IMPRIMERIE	RÉGULARISATION	Ecarts de conversion Actif* (IV)	СО							
PRIM		Total Général (V)	СР	(1)		1A				
4 - I M.	Cl	Renvois:		(1) part à moi lisations finan	ns d'un an des immobi- cières nettes :	CQ		(2) Part à plus d'i	ın an : CR	
N° 2144	de p	sse de réserve propriété :* Immobilisations :			Stock	s:		Créanc	es:	

	CE	21	Formulaire obligatoire (article 38 sexdecies Q de l'annexe III au Code général des impôts)		1 BILAN	V -	ACTIF	Néant*		D.G.I. N° 2144 7	
			149 * 09 nation du déclarant :						nor	nhra da mois*	
		_	de l'exploitation :					Durée de l'exercice en nombre de mois* Durée de l'exercice précédent*			
	Ĭ										
I	Num	ıéı	ro SIRET*				Numéro de CGA (cf. cadre G, p. 2 de la déc	claration n° 2143) Code		ivité 4 de la déclaration n° 2143)	
- [Exer	cice	N, clos le :			Exercice N - 1, clos le :	
					Brut		Amortissements, provisions	Net		Net	
	Ca	ni	tal souscrit non appelé*	AA	1		2	3		4	
		_	Frais d'établissement*	AB		AC					
	Il one one	orporem		-							
	101	ımmob. mcorporeues	Autres immobilisations incorporelles	AD		AE					
			Avances et acomptes	AF		AG					
TION			Terrains*	AH		AI					
AT			Aménagements fonciers*	AJ		AK					
ISTR		S	Améliorations du fonds*	AL		AM					
IIS	* E	orelle	Constructions*	AN		AO					
		corp	Installations techniques, matériel et outillage*	AP		AQ					
L'ADMIN	ACTIF IMMOBILISE	immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles	AR		AS					
L'A		ollisa	Animaux reproducteurs*	AT		AU					
A	٦ ع		Animaux de service*	AV		AW					
Ä	٦	=	Plantations pérennes et autres végétaux immobilisés*	AX		AY					
TIN			Immobilisations corporelles en cours	ΑZ		BA					
ES			Avances et acomptes	BB		вс					
	E	S (1)	Participations et créances rattachées*	BD		BE					
IRE	=	nnancieres (1)	Prêts	BF		BG					
\triangleleft		Immod. fi	Autres immobilisations financières	BH		BI					
	<u>.</u> 2	≒	Total (I)	BJ		BK					
EXEMPL	$\overline{}$		Approvisionnements et marchandises*	BL		BM					
EX			Animaux et végétaux en terre (cycle long)*	BN		ВО					
°2			En-cours de production de biens et	BP		BQ					
		STOCKS	services (cycle long)* Animaux et végétaux en terre	1		Ů					
	اے	S	(cycle court)* En-cours de production de biens	BR		BS					
			et services (cycle court)*	ВТ		BU					
	CIRCULAN		Produits intermédiaires et finis* Avances et acomptes versés	BV		BW					
	ACTIF C		sur commande	BX		BY					
		es	Clients et comptes rattachés (2)*	BZ		CA					
Février 2007 – 6 008744		creances	Autres clients et comptes rattachés (conventions de compte courant) (2)*	СВ		CC					
2007 – 6	ľ	ວ	Autres créances (2)	CD		CE					
Février		divers	Valeurs mobilières de placement	CF		CG					
	-	Q IA	Disponibilités	СН		CI					
LE	H	,	Charges constatées d'avance (2)*	CJ		СК					
NATIONALE	COMPTES DE	IOI	Total (II)	CL		СМ					
NATI	COMPTES DE	4 KIS	Frais d'émission d'emprunt à étaler* (III)	CN							
I E	COM	TOP	Ecarts de conversion Actif* (IV)	со							
IMPRIMER	DÉ	KI	Total Général (V)	СР		1A					
IMPR			Renvois :		(1) part à moins d'un an des immobi- lisations financières nettes :	CQ		(2) Part à plus d'un an :	CR		
N° 2144 –			e de réserve opriété :* Immobilisations :		Stock	s:		Créances :	_		
Z	ae	PI	opricto.								

 $^{^{\}ast}$ Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142

cerfa	Formulaire obligatoire (article 38 sexdecies Q de l'annexe III au Code général des impôts)
N° 11149 * 0	9

	TOTE AND	A CITITI
<i>(</i> 1)	BILAN :	_ //(" 1 -
		- ACIII

D.G.I. N° 2144	7	
D.G.1. IV 2111	'	ı

N	l° 11	1149 * 09					_		Néant*	
		gnation du déclarant :						Durée de l'exer		and the second s
S	iège	e de l'exploitation :						Durée	e de l'exerc	ice précédent*
N	lume	éro SIRET*					Numéro de CGA (cf. cadre G, p. 2 de la déc	claration n° 2143)	Code Act	tivité
					Exer	cice	N, clos le :	Exercice N - 1, clos le :		
					rut 1	I	Amortissements, provisions	Net 3		Net 4
t	Сар	pital souscrit non appelé*	AA		-					-
t	$\overline{}$	1	AB			AC				
	Immob. incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	AD			AE				
	mob. in	Avances et acomptes	AF			AG				
	-	Terrains*	- AH							
RAN			-			AI				
∢		Aménagements fonciers*	AJ -			AK				
ECL	es	Améliorations du fonds*	AL			AM				
	orell	Constructions* Installations techniques, matériel	AN			AO				
LE	COL	et outillage*	AP			AQ				
AR	tions	Autres immobilisations corporelles	AR			AS				
P/	nobilisations corpor	Animaux reproducteurs*	AT			AU				
国	Immobilisations corporelles	Animaux de service*	AV			AW				
2		Plantations pérennes et autres végétaux immobilisés*	AX			AY				
SE		Immobilisations corporelles en cours	AZ			BA				
O		Avances et acomptes	BB			ВС				
A C	res (1)	Participations et créances rattachées*	BD			BE				
囯	Immob. financières (1)	Prêts	BF			BG				
LAIR	Immob	Autres immobilisations financières	ВН			BI				
		Total (I)	BJ			BK				
ΣĪ		Approvisionnements et marchandises*	BL			BM				
EXEMP		Animaux et végétaux en terre (cycle long)*	BN			ВО				
-	ks	En-cours de production de biens et services (cycle long)*	BP			BQ				
	stocks	Animaux et végétaux en terre (cycle court)*	BR			BS				
Ę		En-cours de production de biens et services (cycle court)*	ВТ			BU				
1	COL	Produits intermédiaires et finis*	BV			BW				
A CHEEN AND AND AND AND AND AND AND AND AND AN		Avances et acomptes versés sur commande	BX			BY				
•	* K	Clients et comptes rattachés (2)*	BZ			CA				
08744 1	réances	Autres clients et comptes rattachés (conventions de compte courant) (2)*	СВ			СС				
07 - 6 0	cré	Autres créances (2)	CD			CE				
Février 2007 – 6 008744 1	rs	Valeurs mobilières de placement	CF			CG				
Fe	divers	Disponibilités	СН			CI				
щ		Charges constatées d'avance (2)*	CJ			СК				
NATIONALE	RÉGULARISATION	Total (II)	CL			СМ				
VATIC	COMPTES DE GULARISATIO	Frais d'émission d'emprunt à étaler* (III)	CN							
- 12	GULA	Ecarts de conversion Actif* (IV)	co							
IMEE	RÉ	Total Général (V)	CP			1A				
I M P R		Renvois:		(1) part à moi	ins d'un an des immobi-	CQ		(2) Part à plus d'u	n an : CR	
N°2144-IMPRIMERIE		use de réserve Immobilisations :		lisations finan	Stock			Créance		
ž	de propriété :* Immobilisations : Stocks :									

1 ** EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

N°2145-IMPRIMERIE NATIONALE

(2)	BILAN -	PASSIF
-----	---------	---------------

___ Néant*

Désignation du déclarant : _

					Exercice N	Exercice N – 1
		Capital so	ocial (dont versé) ou individuel *	DA		
		Primes d'	émission, de fusion, d'apport	DB		
		Ecarts de	réévaluation (1) *	DC		
		Réserves	statutaires ou contractuelles	DE		
DREC	3	Réserves	réglementées	DF		
CA PITAIIX PROPRES		Autres ré	serves	DG		
LAIIX	VOE:	Report à	nouveau *	DH		
CAPU		RÉSULTA	T DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) *	DI		
		Subvention	ons d'investissement	DJ		
		Provision	s réglementées *	DK		
			Total (I)	DL		
our	*	Provision	s pour risques	DM		
Provisions pour	et charges *	Provision	s pour charges	DN		
visio	et cha					
Pro			Total (II)	DO		
*		Emprunts	s et dettes auprès des établissements de crédit	DP		
Dettes financières *	(2)	Emprunts	s fonciers	EE		
Def	20	Concours	s bancaires courants et découverts bancaires	DQ		
9		Autres de	ettes financières	DR		
		Avances	et acomptes reçus sur commandes en cours	DS		
		Dettes fo	urnisseurs et comptes rattachés	DT		
Autres dettes *		Dettes au	tres fournisseurs et comptes rattachés (conventions de compte-courant)	DU		
es de	(2)	Dettes fis	scales et sociales	DV		
Autr		Dettes su	r immobilisations et comptes rattachés	DW		
		Autres de	ettes	DX		
Com régul	pte . (2)	Produits	constatés d'avance *	DY		
			Total (III)	DZ		
		Ecarts de	conversion Passif * (IV)	EA		
			Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1B		
S	(1)	Dont	Dont Ecart de réévaluation libre			
RENVOIS			Réserve de réévaluation (1976)	1D		
RE	(9)	Dort	dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EC		
	(2)	Dont	dettes et produits constatés d'avance à plus d'un an	ED		_

1	つ)	١
٠,	Z ,	,
· /·	_	

(Loue gen	ierai des impo	Désignation du déclarant :			
					Exercice N	Exercice N – 1
		Capital s	ocial (dont versé) ou individuel *	DA	-	
		Primes d	l'émission, de fusion, d'apport	DB		
		Ecarts de	e réévaluation (1) *	DC		
		Réserves	s statutaires ou contractuelles	DE		
z	RES	Réserves	s réglementées	DF		
	PROP	Autres re	éserves	DG		
A A	AUX	Report à	nouveau *	DH		
	CAPITAUX PROPRES	RÉSULT <i>A</i>	AT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) *	DI		
Z	0	Subventi	ions d'investissement	DJ		
W		Provision	ns réglementées *	DK		
L'ADMINISTRATION				1 1		
Y L			Total (I)	DL		
		Provision	ns pour risques	DM		
DESTINE Provisions pour	ies ges *	Provision	ns pour charges	DN		
D EST	risques et charges *			11		
	· ·		Total (II)	DO		
2 -		Emprunt	ts et dettes auprès des établissements de crédit	DP		
	ères *	Emprunt	is fonciers	EE		
EXEMPLAIRE Dettes	financières (2)	Concour	s bancaires courants et découverts bancaires	DQ		
X E	f	Autres d	ettes financières	DR		
		Avances	et acomptes reçus sur commandes en cours	DS		
∾		Dettes fo	ournisseurs et comptes rattachés	DT		
*	<u>S</u>	Dettes a	utres fournisseurs et comptes rattachés (conventions de compte-courant)	DU		
Autroc dottos	(2)	Dettes fi	scales et sociales	DV		
Autra	Amilia	Dettes su	ur immobilisations et comptes rattachés	DW		
		Autres d	ettes	DX		
Corrég	mpte gul. (2)	Produits	constatés d'avance *	DY		
8745 1				П		
7 - 6 00			Total (III)	DZ		
Février 2007 – 6 008745 1		Ecarts de	e conversion Passif * (IV)	EA		
Fé				П		
E			TOTAL GÉNÉRAL (I à IV)	EB		
NATIONALE						
NATI			Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1B		
	(1)	Dont	Ecart de réévaluation libre	1C		
45-IMPRIMERIE RENVOIS			Réserve de réévaluation (1976)	1D		
REF			dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EC		
145 -	(2)	Dont	data at an late and the Paris Nation	╏		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N°2145-IMPRIMERIE NATIONALE

___ Néant*

Désignation du déclarant : _

					Exercice N	Exercice N – 1	
		Capital so	ocial (dont versé) ou individuel *	DA			
		Primes d'	émission, de fusion, d'apport	DB			
		Ecarts de	réévaluation (1) *	DC			
		Réserves	statutaires ou contractuelles	DE			
DEC	3	Réserves	réglementées	DF			
1000		Autres ré	serves	DG			
VIIV.		Report à	nouveau *	DH			
CA PITALLY PROPRES		RÉSULTA	T DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) *	DI			
		Subvention	ons d'investissement	DJ			
		Provision	s réglementées *	DK			
			Total (I)	DL			
i i		Provision	s pour risques	DM			
Provisions pour	et charges *	Provision	s pour charges	DN			
vision	t char						
Pro	e		Total (II)	DO			
		Emprunts	s et dettes auprès des établissements de crédit	DP			
Dettes		Emprunts	s fonciers	EE			
Dettes	(2)	Concours	bancaires courants et découverts bancaires	DQ			
4	1	Autres de	ettes financières	DR			
		Avances	et acomptes reçus sur commandes en cours	DS			
		Dettes for	urnisseurs et comptes rattachés	DT			
tes *		Dettes au	tres fournisseurs et comptes rattachés (conventions de compte-courant)	DU			
s det	(2)	Dettes fis	cales et sociales	DV			
Autres dettes *		Dettes su	r immobilisations et comptes rattachés	DW			
		Autres de	ettes	DX			
Com régul	pte . (2)	Produits	constatés d'avance *	DY			
	Total (III) DZ						
		Ecarts de	conversion Passif * (IV)	EA			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à IV) EB						
			Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1B			
S	(1)	Dont	Ecart de réévaluation libre	1C			
RENVOIS			Réserve de réévaluation (1976)	1D			
RE	(0)	Dant	dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EC			
	(2)	Dont	dettes et produits constatés d'avance à plus d'un an	ED			



1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

N°2146-IMPRIMERIE NATIONALE

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

☐ Néant*

Désignation du déclarant : _

3

				France		Exercice N. Exportation	ı	Total	Exercice précédent N - 1
	Ventes d'	origine végétale	FA	1	FΒ		FC		
	Ventes d'	origine animale	FD	:	FE		FF		
	Ventes de	e produits transformés	FG	1	FΗ		FI		
	Ventes d'	animaux * (1)	FJ	1	FK		FL		
ION	Autre pro	oduction vendue * (2)	FM	1	FN		FO		
ITAT	Montant n	et du chiffre d'affaires *	FP	1	FQ		FR		
XPLC	Variation	d'inventaire : animaux i	epro	oducteurs immobilisés*			FS		
D'E	Variation	d'inventaire de la produ	ctio	n stockée*			FT		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Production	on immobilisée*					FU		
PROL	Production	on autoconsommée*					FV		
	Indemnit	és et subventions d'expl	oitat	ion (3)*			FW		
	Reprises	sur provisions et amortis	sem	ents, transfert de charges*			FX		
	Autres pr	roduits (4)					GΖ		
		Tota	ıl de	s produits d'exploitation (5))	(I)	FY		
	Achats de	e marchandises et d'app	ovis	sionnements (y compris droi	ts c	le douane)*	FΖ		
	Variation	de stock (marchandises	et a	pprovisionnements)*			GA		
	Achats d'	animaux (y compris dro	its d	e douane)*			GB		
	Autres achats et charges externes (6)*								
ION	Impôts, taxes et versements assimilés*								
CHARGES D'EXPLOITATION	Rémunér	ations (7)*			GE				
XPLC	Cotisation	ns sociales personnelles	de l	'exploitant*			GF		
D'E	Autres ch	narges sociales					GG		
RGES	SION	Sur immobilisations {-	dot	ations aux amortissements*			GH		
СНА	TIONS	Sur miniobilisations	dot	ations aux provisions			GI		
	DOTAT D'EXPLOI	Sur actif circulant : do	tatio	ons aux provisions*			GJ		
	D'E	Pour risques et charge	es:	dotations aux provisions			GK		
	Autres ch	narges (8)							
		Tota	ıl de	s charges d'exploitation (9)		(II)	GM		
- 1 - RÉ	SULTAT D	'EXPLOITATION (I-II)				(III)	GN		
RS	Produits financiers de participations						GO		
NCIE	Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé								
PRODUITS FINANCIERS	Autres intérêts, produits assimilés et différences positives de change (10)								
ITTS]	Reprises sur provisions et transferts de charges*								
CODI	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement								
PR	Total des produits financiers (IV)								
ES	Dotations	s financières aux amortis	sem	ents et provisions*			GU		
RGES	Intérêts,	charges assimilées et dif	érei	nces négatives de change (1	1)		GV		
CHARGES FINANCIERES	Charges	nettes sur cessions de va	leur	s mobilières de placement			GW		
FI		Tota	ıl de	s charges financières		(V)	GX		
- 2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV-V) (VI)									



L'ADMINISTRATION

⋖

DESTINÉ

EXEMPLAIRE

N

2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

■ Néant*

Désignation du déclarant : Exercice N Exportation France Total Exercice précédent N - 1 FC Ventes d'origine végétale FA FΒ FD Ventes d'origine animale FE FF Ventes de produits transformés FG FΗ FI FJ Ventes d'animaux * (1) FK FL PRODUITS D'EXPLOITATION Autre production vendue * (2) FM FN FC FP FQ FR Montant net du chiffre d'affaires * Variation d'inventaire : animaux reproducteurs immobilisés* FS Variation d'inventaire de la production stockée* Production immobilisée Production autoconsommée' Indemnités et subventions d'exploitation (3)* Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges* Autres produits (4) GΖ Total des produits d'exploitation (5) **(I)** Achats de marchandises et d'approvisionnements (y compris droits de douane)* Variation de stock (marchandises et approvisionnements)⁵ GA Achats d'animaux (y compris droits de douane)* GB GC Autres achats et charges externes (6)* CHARGES D'EXPLOITATION Impôts, taxes et versements assimilés* GD Rémunérations (7)* GE Cotisations sociales personnelles de l'exploitant' GF Autres charges sociales GGDOTATIONS EXPLOITATION dotations aux amortissements* Sur immobilisations dotations aux provisions GI Sur actif circulant: dotations aux provisions' G GK Pour risques et charges : dotations aux provisions Autres charges (8) GI Total des charges d'exploitation (9) (II) GM 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II) (III) GN Produits financiers de participations GC PRODUITS FINANCIERS Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé GP Autres intérêts, produits assimilés et différences positives de change (10) Reprises sur provisions et transferts de charges' GR GS Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement Total des produits financiers (IV) Dotations financières aux amortissements et provisions* GI Intérêts, charges assimilées et différences négatives de change (11) G١ Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement GW Total des charges financières **(V)** GX

(VI)



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N°2146-IMPRIMERIE NATIONALE

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Néant*

Désignation du déclarant : _

		France Exportation 2			Total 3	Exercice précédent N - 1			
	Ventes d'	origine végétale	FA		FB		F		
	Ventes d'	origine animale	FD		FE		F	7	
7	Ventes de	produits transformés	FG		FH		F	[
	Ventes d'a	animaux * (1)	FJ		FK		F		
TION	Autre pro	duction vendue * (2)	FM		FN		F		
)ITA]	Montant n	et du chiffre d'affaires *	FP		FQ		F	1	
XPLC	Variation	d'inventaire : animaux r	epro	ducteurs immobilisés*			F	3	
D'E	Variation	d'inventaire de la produ	ctio	n stockée*			F		
UITS	Productio	n immobilisée*					F	J	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Productio	n autoconsommée*					F	/	
	Indemnite	és et subventions d'expl	oitat	ion (3)*			F۱	v	
	Reprises s	sur provisions et amortis	sem	ents, transfert de charges*			F	ζ	
	Autres pr	oduits (4)					G	Z	
		Tota	l de	s produits d'exploitation (5)	(I)	F	<i>"</i>	
	Achats de	marchandises et d'appr	ovis	ionnements (y compris dro	oits d	e douane)*	F	Z	
	Variation	de stock (marchandises	et a	pprovisionnements)*			G	A	
	Achats d'a	animaux (y compris dro	its d	e douane)*			G	3	
	Autres ac	hats et charges externes	(6)*	G	C				
CHARGES D'EXPLOITATION	Impôts, ta	axes et versements assin	ilés	k			G		
)ITAT	Rémunérations (7)*					G	E		
XPL(Cotisation	ns sociales personnelles	de l'	exploitant*			G	F	
S D'E	Autres ch	arges sociales					G	G	
RGE	IS	Sur immobilisations {-	dot	ations aux amortissements	*		G]	1	
СНА	TION		dot	ations aux provisions			G	[
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur actif circulant : do	tatio	ons aux provisions*			G	J	
	D'E	Pour risques et charge	s : 0	dotations aux provisions			G	K	
	Autres charges (8)						G	L	
		Tota	l de	s charges d'exploitation (9)	(II)	G]	Л	
- 1 - RÉ	SULTAT D	EXPLOITATION (I-II)				(III)	G.	1	
ERS		inanciers de participatio					G		
ANCI				t créances de l'actif immob			G	P	
FIN/	Produits financiers de participations Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts, produits assimilés et différences positives de change (10) Reprises sur provisions et transferts de charges* Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement Total des produits financiers (IV)					(10)	G(9	
UITS						G —			
ROD	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				G				
Total des produits infancier						(IV)	G'	Γ	
S RES		financières aux amortis					G G		
ARGE				ices négatives de change (11)		G —		
CHARGES FINANCIERES	Charges r			s mobilières de placement			G'		
			l de	s charges financières		(V)	G.		
- 2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)				(VI)	G	Y			

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

ı
Nóant*

D/ I		17.1	
Désignation	du	declarant	

					Exercice N	Exercice N - 1
					1	2
		.0	Produits exceptionnels sur opérations de gestion *	HA		
	LS	NEL	Produits des cessions d'éléments d'actif	НВ		
	PRODUITS	NOIL	Autres produits exceptionnels sur opérations en capital *	нс		
	PRO	EXCEPTIONNELS	Reprises sur provisions et transferts de charges	HD		
			Total des produits exceptionnels (12) (VII)	HE		
Z		S	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion *	HF		
TI	ES	MELL	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	HG		
RA	[ARG]	ION	Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	нн		
ST	CHARGES	CEP	Dotations aux amortissements et aux provisions	НІ		
Z			Total des charges exceptionnelles (12) (VIII)	нл		
DMINISTRATIO	- 3	- RÉSU	JLTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII) (IX)	нк		
L'A	Par	ticipa	tion des salariés aux résultats de l'entreprise (X)	HL		
A			TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VII)	НМ		
Ä			TOTAL DES CHARGES (II + V + VIII + X)	HN		
TIN	- 4	- BÉN	ÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	НО		
ES		(1)	Dont produit de cessions d'animaux reproducteurs *	HP		
E D		(2)	Dont opérations de nature commerciale ou non commerciale	НТ		
IR		(3)	Dont remboursement forfaitaire TVA	HR		
XEMPLA		(4)	Dont quotes-parts de bénéfice sur opérations faites en commun *	HS		
MP		(5)	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (13) ci-dessous)	HU		
ΧE		(6)	Dont valeur comptable des animaux reproducteurs cédés *	HQ		
r E		(7)	Dont rémunération du travail de (ou des) l'exploitant(s)	HV		
1 e		(8)	Dont quotes-parts de perte sur opérations faites en commun *	HW		
		(9)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (13) ci-dessous)	НХ		
		(10)	Dont différences positives de change	НҮ		
		(11)	Dont différences négatives de change	HZ		
	RENVOIS	(12)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)		Exerc Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
49 1	REN					
Février 2007 - 6 008749 1 🕨						
rier 2007						
Fév						
503						
NATIONALE		<u> </u>			Exerc	ica N
ATIO		(13)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)		Charges antérieures	Produits antérieurs
MER.						
MPRI						
N° 2146 bis - I M P R I M E R I E						
N° 214						

4

Formulaire obligatoire (article 38 sexdecies Q de l'annexe III au Code général des impôts)

2e EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Nº 2146 bis-IMPRIMERIE NATIONALE

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Néant*

	de gene	Désignation du déclarant :			
				Exercice N	Exercice N - 1
				1	2
	S.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion *	HA		
LLS	NA I	Produits des cessions d'éléments d'actif	НВ		
PRODUITS		Autres produits exceptionnels sur opérations en capital *	НС		
PR	EXCEPTIONNELS	Reprises sur provisions et transferts de charges	HD		
		Total des produits exceptionnels (12) (VII)	HE		
	SE ES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion *	HF		
SE SE	NELL	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	HG		
CHARGES	NOII	Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	НН		
C	EXCEPTIONNELLES	Dotations aux amortissements et aux provisions	HI		
	白	Total des charges exceptionnelles (12) (VIII)	HJ		
- 3	- RÉSU	ULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII) (IX)	HK		
Par	ticipa	tion des salariés aux résultats de l'entreprise (X)	HL		
		TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VII)	НМ		
		TOTAL DES CHARGES (II + V + VIII + X)	HN		
- 4	- BÉN	ÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	НО		
	(1)	Dont produit de cessions d'animaux reproducteurs *	HP		
	(2)	Dont opérations de nature commerciale ou non commerciale	НТ		
	(3)	Dont remboursement forfaitaire TVA	HR		
	(4)	Dont quotes-parts de bénéfice sur opérations faites en commun *	HS		
	(5)	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (13) ci-dessous)	HU		
	(6)	Dont valeur comptable des animaux reproducteurs cédés *	HQ		
	(7)	Dont rémunération du travail de (ou des) l'exploitant(s)	HV		
	(8)	Dont quotes-parts de perte sur opérations faites en commun *	HW		
	(9)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (13) ci-dessous)	НХ		
	(10)	Dont différences positives de change	НҮ		
	(11)	Dont différences négatives de change	HZ		
/OIS	(12)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)		Exerc Charges exceptionnelles	ice N Produits exceptionnels
RENVOIS					•
	(13)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)		Exerc Charges antérieures	ice N Produits antérieurs
				<u> </u>	

Désignation du déclarant :

cerfa	N°	11152	*	09
Formulaire obligates sexdecies Q de Code général	toire l'anne des i	(article 3 exe III au mpôts)	38 1	4

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

ſ
Náant*

				Exercice N	Exercice N - 1
				1	2
	S	Produits exceptionnels sur opérations de gestion *	HA		
ITS	NEL	Produits des cessions d'éléments d'actif	НВ		
PRODUITS	OIL	Autres produits exceptionnels sur opérations en capital *	НС		
P.R.	EXCEPTIONNELS	Reprises sur provisions et transferts de charges	HD		
	E	Total des produits exceptionnels (12) (VII)	HE		
	S	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion *	HF		
E3	NELL	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	HG		
CHARGES	EXCEPTIONNELLES	Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	НН		
CF	(CEP)	Dotations aux amortissements et aux provisions	НІ		
	益	Total des charges exceptionnelles (12) (VIII)	НЈ		
- 3	- RÉSU	JLTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII) (IX)	нк		
Pai	rticipa	tion des salariés aux résultats de l'entreprise (X)	HL		
		TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VII)	НМ		
		TOTAL DES CHARGES (II + V + VIII + X)	HN		
- 4	- BÉN	ÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	НО		
	(1)	Dont produit de cessions d'animaux reproducteurs *	НР		
	(2)	Dont opérations de nature commerciale ou non commerciale	НТ		
	(3)	Dont remboursement forfaitaire TVA	HR		
	(4)	Dont quotes-parts de bénéfice sur opérations faites en commun *	HS		
	(5)	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (13) ci-dessous)	HU		
	(6)	Dont valeur comptable des animaux reproducteurs cédés *	HQ		
	(7)	Dont rémunération du travail de (ou des) l'exploitant(s)	HV		
	(8)	Dont quotes-parts de perte sur opérations faites en commun *	HW		
	(9)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (13) ci-dessous)	НХ		
	(10)	Dont différences positives de change	НҮ		
	(11)	Dont différences négatives de change	ΗZ		
RENVOIS	(12)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)		Exerc Charges exceptionnelles	rice N Produits exceptionnels
REN					
	(13)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)		Exerc Charges antérieures	rice N Produits antérieurs
				<u> </u>	
					-

L'ADMINISTRATION

◀

DESTINÉ

囯

EXEMPLAIR

e r

NATIONALE

IMPRIMERIE

N° 2147 -



Désignation du déclarant :

IMMOBILISATIONS

」Néant∗

D.G.I. N° 2147 | 7

Valeur brute des immobilisations au Augmentations Consécutives à une réévaluation Acquisitions, créations, apports **CADRE A IMMOBILISATIONS** début de l'exercice pratiquée au cours de l'exercice 2 et virements de poste à poste 3 Frais d'établissement * TOTAL I KA KC Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II KD KE KF TOTAL III KG KH KI Avances et acomptes Terrains ' ΚJ KK KI Aménagements fonciers * KO Améliorations du fonds KP KQ KR KS KU KТ Constructions * ΚV KX Installations techniques, matériel et outillage KW KY ΚZ LA Autres immobilisations corporelles LD Animaux reproducteurs * LB LC LE LF LG Animaux de service * LH LI IJ Plantations pérennes et autres végétaux immobilisés * LK LM Immobilisations corporelles en cours LN LO LP Avances et acomptes TOTAL IV LQ LR LS ĽI IJ LV Participations et créances rattachées TOTAL V TOTAL VI LW LX LY Autres immobilisations financières **TOTAL VII** LZ ΜA MB TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI + VII) OH OJ OG Diminutions Réévaluation légale Valeur brute des immobilisations à Valeur d'origine des immobi-lisations en fin d'exercice 4 par virements de poste par sorties de l'actif **CADRE B IMMOBILISATIONS** à poste ou mises hors service la fin de l'exercice 3 Frais d'établissement TOTAL I MC MD ME Autres postes d'immobilisations ME MH MG incorporelles TOTAL II TOTAL III Avances et acomptes MI MJ MK Terrains ML ΜN MC MP MQ MR Aménagements fonciers MS MΊ Μī Améliorations du fonds ΜV мν ΜX Constructions Installations techniques, matériel NA et outillage CORPORELLES Autres immobilisations corporelles NB NC ND NE NF NG Animaux reproducteurs NH NI NJ Animaux de service Plantations pérennes et autres végétaux immobilisés NK NL NM Immobilisations corporelles en cours NQ NT NR NS Avances et acomptes NU NΙ TOTAL IV NW Participations et créances FINANCIÈRES NX NY ΝZ TOTAL V rattachées **TOTAL VI** OA OB OC Autres immobilisations financières OD OE OF TOTAL VII TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI + VII) OK OI OM

CADRE A

D.G.I. N° 2147

A L'ADMINISTRATION	CONDUCTIES
E DESTINÉ	PINIANICIPEE
I R	
LA	
EMPLAIRE DI	
EXEN	uuo

Prêts

CADRE B

2007

CORPORELLES

8

TOTAL VII

TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V

+ VI + VII

Désignation du déclarant : Valeur brute des immobilisations au Augmentations Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3Consécutives à une réévaluation **IMMOBILISATIONS** début de l'exercice pratiquée au cours de l'exercice 2 Frais d'établissement * **TOTAL I** KC KF Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II TOTAL III KH Avances et acomptes ΚJ Terrains * KK KI Aménagements fonciers * KM KN KO Améliorations du fonds KP KQ KR KS KU KT Constructions * ΚV KW KX Installations techniques, matériel et outillage ' ΚY **K**Z Autres immobilisations corporelles LB LC LD Animaux reproducteurs Animaux de service ' LH LI IJ Plantations pérennes et autres végétaux immobilisés * LM Immobilisations corporelles en cours LP Avances et acomptes **TOTAL IV** LQ LR LS Participations et créances rattachées * TOTAL V LT **TOTAL VI** LW LX LY Autres immobilisations financières **TOTAL VII** LZ ΜA MB TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)OGOH OJ Valeur brute des immobilisations à par virements de poste Valeur d'origine des immobi-lisations en fin d'exercice par sorties de l'actif **IMMOBILISATIONS** à poste ou mises hors service la fin de l'exercice ME Frais d'établissement TOTAL I MC MD Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTA MF МН MG **TOTAL II** ΜI MJ ΜK Avances et acomptes **TOTAL III** Terrains ΜI ΜN MC MP MQ MR Aménagements fonciers MS MΤ MΠ Améliorations du fonds ΜV MW Constructions ΜX Installations techniques, matériel ΜY MZ NA et outillage Autres immobilisations corporelles NB NC ND NE NF Animaux reproducteurs NH NI Animaux de service Plantations pérennes et autres végétaux immobilisés NK NL ΝM NP Immobilisations corporelles en cours NR Avances et acomptes NU NV TOTAL IV NW Participations et créances ΝY ΝZ TOTAL V rattachées **TOTAL VI** OA OB OC Autres immobilisations financière OE

OI

OM

OK

DÉCLARANT

LE

PAR

CONSERVER

◀

囯

EXEMPLAIR

NATIONALE

IMPRIMERIE

N° 2147 -

	$\overline{}$
1	=
(n)
_ \	U

Désignation du déclarant : -

IMMOBILISATIONS

Néant*

D.G.I. N° 2147 7

Valeur brute des immobilisations au Augmentations Consécutives à une réévaluation Acquisitions, créations, apports **CADRE A IMMOBILISATIONS** début de l'exercice pratiquée au cours de l'exercice 2 et virements de poste à poste 3 Frais d'établissement * TOTAL I KA KC Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II KD KE KF TOTAL III KG KH KI Avances et acomptes Terrains ' ΚJ KK KI Aménagements fonciers * KO Améliorations du fonds KP KQ KR KS KU KТ Constructions * ΚV KX Installations techniques, matériel et outillage KW CORPORFILES KY ΚZ LA Autres immobilisations corporelles LD Animaux reproducteurs * LB LC LE LF LG Animaux de service * LH LI IJ Plantations pérennes et autres végétaux immobilisés * LK LM Immobilisations corporelles en cours LN LO LP Avances et acomptes TOTAL IV LQ LR LS ĽI IJ LV Participations et créances rattachées TOTAL V TOTAL VI LW LX LY Autres immobilisations financières **TOTAL VII** LZ ΜA MB TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI + VII) OH OJ OG Diminutions Réévaluation légale Valeur brute des immobilisations à Valeur d'origine des immobi-lisations en fin d'exercice 4 par virements de poste par sorties de l'actif **CADRE B IMMOBILISATIONS** à poste ou mises hors service la fin de l'exercice 3 Frais d'établissement TOTAL I MC MD ME Autres postes d'immobilisations ME MH MG incorporelles TOTAL II TOTAL III Avances et acomptes MI MJ MK Terrains ML ΜN MC MP MQ MR Aménagements fonciers MS MΊ Μī Améliorations du fonds ΜV мν ΜX Constructions Installations techniques, matériel NA et outillage CORPORELLES Autres immobilisations corporelles NB NC ND NE NF NG Animaux reproducteurs NH NI NJ Animaux de service Plantations pérennes et autres végétaux immobilisés NK NL NM Immobilisations corporelles en cours NQ NT NR NS Avances et acomptes NU NΙ TOTAL IV NW Participations et créances FINANCIÈRES NX NY ΝZ TOTAL V rattachées **TOTAL VI** OA OB OC Autres immobilisations financières OD OE OF TOTAL VII TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI + VII) OK OI OM





TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D	CI	N°	2147	his

Néant*

	Formulaire obligatoire
article	38 sexdecies Q de l'annexe I
211	Code général des impôts)

Exercice N. clos le : L	1		 1	

Les exploitants ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation du déclarant : _			
8			

Détermination du montant des écarts

CADRE A	(col. 1 – c	col. 2) (1)	Utilisation de l	a marge supplémentaire	d'amortissement	Montant de la
	Augmentation	Augmentation	Au cours d	e l'exercice	Montant cumulé	provision spéciale à
	du montant brut des immobilisations	du montant des amortissements	du montant Montant		à la fin de l'exercice (4)	la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	1	2	3	éléments cédés (3) 4	5	6
1. Terrains						
2. Aménagements fonciers						
3. Constructions						
 Installations techniques, matériel et outillage 						
5. Autres immobilisations corporelles						
6. Animaux reproducteurs et de service						
7. Plantations pérennes et autres végétaux immobilisés						
8. Immobilisations en cours						
9. Participations						
10. Autres titres immobilisés						
11. TOTAUX						

- Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du Code général des impôts et figurant à l'actif de l'exploitation au début de l'exercice.
 Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- 4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'exploitation au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2145) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 -	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 -	FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	

Ce cadre est servi par les seuls exploitants qui ont imputé leur	rs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les exploitants en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION NATIONALE - 2007 01 15555 PO - Février 2007 - 6 010409 1 N° 2147 bis - IMPRIMERIE



LE DÉCLARANT



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D	CI	TA TO	0.1	47	1
- 1)	GI	1/1	7.1	4/	nı

Néant*

	Formulaire obligatoire
article	38 sexdecies Q de l'annexe I
211	Code général des impôts)

Evercice	N	clos	ما		1	- 1	1		ı.	1	1	

	ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.
ésignation du décla	rant :

Les exploitants ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre

CADRE A	Détermination du : (col. 1 - c		Utilisation de l	Montant de la		
	Augmentation	Augmentation	Au cours d	e l'exercice	Montant cumulé	provision spéciale à la fin de l'exercice
	du montant brut des immobilisations	du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	à la fin de l'exercice (4)	[(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	1	2	3	4	5	6
1. Terrains						
2. Aménagements fonciers						
3. Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles						
6. Animaux reproducteurs et de service						
 Plantations pérennes et autres végétaux immobilisés 						
8. Immobilisations en cours						
9. Participations						
10. Autres titres immobilisés						
11. TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant bri	it et des amortissements	à inscrire respectiveme	nt aux colonnes 1 et 2	sont celles qui ont été	annortées au montant	des immobilisations

- amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du Code général des impôts et figurant à l'actif de l'exploitation au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- Ce montant comprend:
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'exploitation au début de l'exercice.
- Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2145) à la ligne «Provisions réglementées».

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

I - FRACTION INCLUSE DANS LA FROVISION SPECIALE AU DEDUT DE L'EXERCICE	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Ce cadre est servi par les seuls exploitants qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale,

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les exploitants en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

CONSERVER PAR A EXEMPLAIRE NATIONALE - 2007 01 15555 PO - Février 2007 - 6 010409 1 Nº 2147 bis - IMP RIMERIE



11	2	١.
U	J,)

AMORTISSEMENTS

D	CI	N°	2148	Γ
v.	U.1.	TA	~140	- 1

__ Néant*

Désignation du déclarant : ____

	CADRE A									S ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE * HNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)								
ATION	IMMOBILISA	TION	S AMORTISSAE	BLES				ortissements exercice	A	Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises 3			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
MINISTR	Frais d'établisser	nent		Total I	PA				PB				PC			PD		
Z	Autres immobilisa	tions i	ncorporelles	Total II	PE				PF			T	PG			PH		
M	Terrains				PI				PJ			П	РК			PL		
AD	Aménagements	foncie	ers		PM				PN				РО			PQ		
ī	Constructions				PR				PS			П	РТ			PU		
ĒA	Installations tech	nique	es, matériel et o	utillage	PV				PW				PX			PY		
STIN	Autres immobilis	sation	s corporelles		PZ				QA				QB			QC		
ESI	Animaux reprod	ucteu	ırs		QD				QE				QF			QG		
DE	Animaux de serv	vice			QН				QI				QJ			QK		
IRE	Plantations pére végétaux immol	nnes oilisés	et autres		QL				QМ				QN			QO		
⋖			7	Total III	QP				QR				QS			QT		
MP		TOT	AL GÉNÉRAL I +	· II + III	UA				UB				UC			UD		
EXEMPL	CADRE B		V	ENTILAT	ΓΙΟΝ	DES M	IOUVI	EMENTS AF	FECT	ANT	LA PROVISION	POU	IR AMORTISSE	MENT	'S DÉRO	GATO	IRES	
1 er	Immobilisations		Colonne 1	C	DO	TATIO	NS T	Colonne 3			Colonne 4		REPRISES Colonne 5		Colonn	ne 6		ouvement net des
` '	amortissables		Différentiel de durée		le dégr			amortissement cal exception			Différentiel de durée	N	Mode dégressif		Amortisse scal excep	ement	f	nortissements à la fin de l'exercice
	Frais d'établis- sement TOTALI	CS		СТ			CU			CV		CW		CX			CY	
	Autres immob. Incorp. TOTAL II	CZ		CI			C2			C3		C4		C5			C6	
	Terrains	C7		C8			С9			D1		D2		D3			D4	
	Aménagements fonciers	D5		D6			D7			D8		D9		EF			EG	
•	Constructions	EH		EI			EJ			EK		EL		EM			EN	
008756	Installations techniques	ЕО		EP			EQ			ER		ES		ET			EU	
Février 2007 – 6 008756	Autres immob. corporelles	EV		EW			EX			EY		EZ		E1			E2	
Février	Animaux reproducteurs	ЕЗ		E4			E5			E6		E7		E8			E9	
	Animaux de service	F1		F2			F3			F4		F5		F6			F7	
ILE	Plantations pérennes et autres végétaux	F8		F9			G1			G2		G3		G4			G5	
NATIONALE	TOTAL III	G6		G7			G8			G9		H1		H2			НЗ	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	H4		H5		Lwa	H6		_	H7		H8	L waw a si	H9	<u> </u>		IA	
MERIE	TOTAL GÉNÉRAL non ventilé H4 + H5 + H6	IΒ				l n	FAL GÉ on ve 7 + H8		IC				TOTAL GI non ve IB –	ntilé				
MPRL	CADRE C																	
N° 2148 – IMPRIMERIE	AFFECTANT LES	FRAI	IS DE L'EXERCI S D'ÉMISSION I LUSIEURS EXER	D'EMPRU	JNT	Mo		net au débu exercice 1	ıt		Augmentations 2		Dotations de aux amorti	ssem				nt net à la l'exercice 4
	Frais d'émission	d'em	prunt à étaler										A3			A4		



	_	
	~	7
(n	-)
- \	\mathbf{u}	/

AMORTISSEMENTS

т	•	\sim 1	I N	то	ก 1	48
	,				/	4X
_	, ,	Q.			\sim 1	10

7

___ 1

Désignation	du	dáci	larant	
Designation	uu	uec.	laranı	١

	CADRE A		DE	SITUAT S AMORTISSEMENTS	IONS E	Г MC IQUE	OUVEMENTS DE L'EX S (OU VENANT EN	XER DIN	CICE * MINUTION DE	L'A	CTIF)			
ATION	IMMOBILISAT	TIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises 3				Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
STR	Frais d'établissen	nent Tot	al I PA		PB			PC				PD		
Z	Autres immobilisati	ons incorporelles Tota	l II PE		PF			PC	G			РН		
M	Terrains		PI		PJ			Pŀ	К			PL PL		
AD	Aménagements f	onciers	PM	PM I				РО				PQ		
4	Constructions		PR	PR I				PΊ	Г			PU		
Z L	Installations tech	niques, matériel et outilla	age PV		PW	7		PΣ	K			PY		
7 7 7	Autres immobilis	ations corporelles	PZ		QA			QI	В			QC		
NIT TO	Animaux reprodu	ucteurs	QD		QE			QI	F			QG		
1	Animaux de serv	ice	QН		QI			Q.	J Company			QK		
1	Plantations péren végétaux immob	nnes et autres ilisés	QL		QM	1		QI	1			QO		
A		Total	III QP		QR			Q!	S			QT		
MFI		TOTAL GÉNÉRAL I + II +	III UA		UB			UC	C			UD		
EALI	CADRE B	VENT	TILATION	DES MOUVEMENTS	AFFEC"	ΓANT	LA PROVISION PO	UR	AMORTISSEMI	NT	S DÉRO	GATOIR	ES	
3	Immobilisations	Colonne 1	Colonn	OTATIONS e 2 Colonne	n 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonn	0.6		uvement net de
•	amortissables	7,004	Mode dég		ment		70.004		de dégressif		Amortisse cal excep	ement		ortissements à la n de l'exercice
	Frais d'établis- sement TOTAL I	CS CT		CU		CV	CV	V		CX			CY	
	Autres immob. Incorp. TOTAL II	CZ CI		C2		СЗ	C4	1		C5			C6	
	Terrains	C7 C8		C9		D1	D2	2		D3			D4	
	Aménagements fonciers	D5 D6		D7		D8	D			EF			EG	
	Constructions	EH EI		EJ		EK	EL	4		EM			EN	
000/30 1	Installations techniques	EO EP		EQ		ER	ES	3		EΤ			EU	
0 0 - 7007	Autres immob. corporelles	EV	7	EX		EY	EZ	Z		E1			E2	
evrier 2	Animaux reproducteurs	E3 E4		E5		E6	E7			E8			E9	
	Animaux de service	F1 F2		F3		F4	F5			F6			F7	
11	Plantations pérennes et autres végétaux	F8 F9		G1		G2	GS	3		G4			G5	
TENOI	TOTAL III	G6 G7		G8		G9	H1			H2			НЗ	
NALL	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	H4 H5		H6		Н7	H8	3		Н9			IA	
D V D	TOTAL GÉNÉRAL non ventilé H4 + H5 + H6	IB		TOTAL GÉNÉRAL non ventilé H7 + H8 + H9	IC				TOTAL GÉN non vent IB – IC	ilé	L ID			
APKIMI	CADRE C													
N° 2148 - I M P	AFFECTANT LES	MENTS DE L'EXERCICE FRAIS D'ÉMISSION D'EM IR PLUSIEURS EXERCICE	IPRUNT ES *	Montant net au d de l'exercice			Augmentations 2		Dotations de l' aux amortiss					nt net à la l'exercice 4
	Frais d'émission	d'emprunt à étaler						A3	3			A4		





AMORTISSEMENTS

D.G.I. N° 2148 7

☑ Néant*

Désignation du déclarant : _____

	CADRE A				DE	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE * DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)												
CLARANT	IMMOBILISA'	TION	IS AMORTISSAE	BLES	М			ortissements 'exercice	A	Augmentations : dotations de l'exercice 2			Diminutions : afférents aux de l'actif	s sortis	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
ÉCL	Frais d'établisser	nent		Total	I PA				PB				PC	3		PD		
의	Autres immobilisat	II PE				PF				PG			PH					
LE	Terrains				PI				PJ				PK			PL		
AR	Aménagements fonciers			PM				PN				РО			PQ			
씸	Constructions				PR	PR 1			PS				РТ			PU		
CONSERVER	Installations tech	ıniqu	es, matériel et o	utillag	ge PV				PW				PX			PY		
ER	Autres immobilisations corporelles				PZ				QA				QB			QC		
SZ	Animaux reprod	ucteı	ırs		QD				QE				QF			QG		
00	Animaux de serv	vice			QН				QI				QJ			QK		
⋖	Plantations pérer végétaux immob	nnes oilisés	et autres		QL				QМ				QN			QO		
AIRE			7	Total I	II QP				QR				QS			QT		
		TOT	AL GÉNÉRAL I +	II + I	II UA				UB				UC			UD		
EXEMPL	CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AI						FECT	ANT	LA PROVISION	POU	JR AMORTISS	EMENT	S DÉRO	GATOII	RES			
	Immobilisations Colonne 1 Colonne 2							Colonne 3			Colonne 4		REPRISES Colonne 5		Colonn	0.6		uvement net des
	amortissables		de durée			dégressif Amortissement Fiscal exceptionn					Différentiel de durée	1			Amortisse	ement		ortissements à la n de l'exercice
	Frais d'établis- sement TOTAL I	CS		СТ			CU			CV		CW		СХ			CY	
	Autres immob. Incorp. TOTAL II	CZ		CI			C2			СЗ		C4		C5			C6	
	Terrains	C7		C8			C9			D1		D2		D3			D4	
	Aménagements fonciers	D5		D6			D7			D8		D9		EF			EG	
1 1	Constructions	EH		EI			EJ			EK		EL		EM			EN	
6 008756	Installations techniques Autres immob.	ЕО		EP			EQ			ER		ES		ET			EU	
Février 2007 – 6 008756 1	corporelles Animaux	EV		EW			EX			EY		EZ		E1			E2	
Févrie	reproducteurs Animaux	E3		E4			E5			E6		E7		E8			E9	
	de service Plantations pérennes	F1		F2			F3			F4		F5		F6			F7	
IALE	et autres végétaux	F8		F9			G1			G2		G3		G4			G5	
NATIONALE	TOTAL III TOTAL GÉNÉRAL	G6		G7			G8			G9		H1		H2 H9			H3	
	(I + II + III) TOTAL GÉNÉRAL non ventilé H4 + H5 + H6	H4 IB		Н5			H6 OTAL G non vo H7 + H3	ciitiic	IC	Н7		H8	TOTAL O		T ID		IA	
RIMI	CADRE C					1	л + П	∪ ⊤ 11∂					ID	- 10				
N° 2148 – IMPRIMERIE	MOUVE AFFECTANT LES	FRAI	TS DE L'EXERCI IS D'ÉMISSION I LUSIEURS EXER	D'EMP		M		net au débu exercice	ıt		Augmentations 2		Dotations of aux amou					nt net à la l'exercice
	Frais d'émission							1			£		Δ3	J		Δ4		-

cerfa	N°	11155 * 09							
Formulaire obligatoire (article 38 sexdecies Q de l'annexe III au									
Codo gónóvol	doo	immôta)							

	_	
	-	•
(_/	
_ \	•	

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

D.G.I. N° 2149

Néant*

Désignation	du	déclarant	

RATION		Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	A Do	AUGMENTATIONS : otations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
SI			1		2		3		4
Z	ntées	Provisions pour investissement (1)	2A	TA		ТВ		TC	
L'ADMINISTR	gleme	Amortissements dérogatoires	2C	TG		TH		TI	
A D	Provisions réglementées	Autres provisions réglementées (2)	2D	TJ		TK		TL	
	Provi	TOTAL I	2E	TM		TN		ТО	
E		Provisions pour litiges	2F	2G		2H		2I	
		Provisions pour garanties données aux clients	2Ј	2K		2L		2M	
EST		Provisions pour pertes sur marchés à terme	2N	2P		2Q		2R	
	ses	Provisions pour amendes et pénalités	2S	2T		2U		2V	
E E	Provisions pour risques et charges	Provisions pour pertes de change	2W	2X		2Y		2Z	
A	sanes (Provisions pour pensions et obligations similaires	3A	3B		3C		3D	
EXEMPLAIRE	pour ri	Provisions pour impôts (2)	3E	3F		3G		3Н	
E	isions	Provisions pour renouvellement des immobilisations	31	3Ј		3K		3L	
E	Prov	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	A5	A6		A7		A8	
l er		Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	3R	3S		3Т		3U	
		Autres provisions pour risques et charges (2)	3V	3W		3X		3Y	
		TOTAL II	3Z	TP		TQ		TR	
		- incorporelles	4A	4B		4C		4D	
		sur - corporelles	4E	4F		4G		4H	
	iation	immobilisations - financières	41	4J		4K		4L	
8 1	pour dépréciation	Sur stocks et en-cours	4M	4N		4P		4Q	
		Sur comptes clients	4R	4S		4T		4U	
Février 2007 - 6	Provisions	Autres provisions pour dépréciation (2)	4V	4W		4X		4Y	
Févrie	- I	TOTAL III	4Z	TS		TT		TU	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	5A	TV		TW		TX	
ALE			- d'exploitation	5B		5C			
NATIONALE		Dont dotations et reprises	- financières	5D		5E			
- 1		-	- exceptionnelles	5F		5G			
N° 2149 - IMPRIMERIE		(1) Provisions réservées aux explo (2) À détailler sur feuillet séparé s		alariés a	ux résultats de l'entrepri	se (C	C.G.I., art. 237 bis A).	•	
N° 2149 - I M		NOTA : Les charges à payer ne de prévue par l'article 38 II de l'anne	vivent pas être mentionnées su ex III au CGI.	ır ce tabl	eau mais être ventilées	sur l'	état détaillé des charges à	paye	er dont la production est

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142

<i>cerfa</i> N° 11155 * 09
Formulaire obligatoire (article 38 sexdecies Q de l'annexe III au
Code général des impôts)



_	~ .			4.40
D.(G.I	. N'	° 2	149

7

☐ Néant*

Dáci	anation	du déc	larant .
Desi	gnauon	uu uec	iaiaiii .

2° EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

NOTIVE	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice]	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
<u>-</u>	·	D		0.4	1	TPA	2	TUD	3	TC	4
1	nentee	Provisions pour in		2A		TA		ТВ		TC	
	regler	Amortissements Autres provision		2C		TG		TH		TI	
:	Provisions reglementees	réglementées (2	(1)	2D		TJ		TK		TL	
-	2		TOTAL I	2E		TM		TN		ТО	
		Provisions pour		2F		2G		2H		2I	
		Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur		2J		2K		2L		2M	
2		marchés à term	e	2N		2P		2Q		2R	
	ırges	Provisions pour pénalités	amendes et	2S		2T		2U		2V	
	et charges	Provisions pour p	U	2W		2X		2Y		2Z	
	Provisions pour pensions et obligations similaires Provisions pour impôts (2) Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et			3A		3B		3C		3D	
	bom	Provisions pour		3E		3F		3G		3Н	
	VISIONS	des immobilisat		3I		3J		3K		3L	
١	<u> </u>	Provisions pour g grandes révisions		A5		A6		A7		A8	
3		Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		3R		38		ЗТ		3U	
		Autres provisions pour risques et charges (2)		3V		3W		3X		3 Y	
		TOTAL II		3Z		TP		TQ		TR	
Γ		CUM	- incorporelles	4A		4B		4C		4D	
1		sur	- corporelles	4E		4F		4G		4H	
:	CIATION	immobilisations	- financières	4I		4J		4K		4L	
1 2	pour depreciation	Sur stocks et en	-cours	4M		4N		4P		4Q	
90/900 9	mod su	Sur comptes clie	ents	4R		4S		4T		4U	
- /007 I	Provisions	Autres provision dépréciation (2)	ns pour	4V		4W		4X		4 Y	
revna	`		TOTAL III	4Z		TS		TT		TU	
		TOTAL GÉNÉRA	AL (I + II + III)	5A		TV		TW		TX	
ALE			(- d'e	xploitation	5B		5C			
NAIIONALE			Dont dotations et reprises	- fina	ancières	5D		5E			
Z Z				- exc	ceptionnelles	5F		5G			
ENI		(1) Provisions rés	ervées aux exploi	tants	s faisant participer leurs sal	ariés	aux résultats de l'entrepris	e (C	G Lart 237 bis A)		

⁽¹⁾ Provisions réservées aux exploitants faisant participer leurs salariés aux résultats de l'entreprise (C.G.I., art. 237 bis A).

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

⁽²⁾ À détailler sur feuillet séparé selon l'objet des provisions.

 $^{^{\}ast}$ Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142

(7)
_ \	•	/

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

D.G.I. N° 2149

」 Néant*

_	_			
Désignation	du	dác	arant	
Designation	uu	uec	laranı	

CLARANT		Nature des p	provisions	Montant au début de l'exercice		MENTATIONS : ons de l'exercice]	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
DΈ	Si	Provisions nour i	nvestissement (1)	2A	TA	2	ТВ	3	TC	4
	mentée	Amortissements		2C	TG		TH		TI	
R LE	ns régle	Autres provision	ns	2D	TJ		TK		TL	
PAR	Provisions réglementées	réglementées (2	TOTAL I	2E	TM		TN		ТО	
ER	Ь	Provisions pour		2F	2G		2H		2I	
RVER		Provisions pour	garanties	2J	2K		2L		2M	
SE		données aux cl Provisions pour marchés à term	pertes sur	2N	2P		2Q		2R	
ON	S	Provisions pour pénalités		2S	2T		2U		2V	
C	et charges	Provisions pour p	pertes de change	2W	2X		2Y		2Z	
E A	nes et	Provisions pour obligations simi	_	3A	3B		3C		3D	
IR	Provisions pour risques	Provisions pour		3E	3F		3G		3Н	
XEMPLAIRE	sions p	Provisions pour des immobilisat	renouvellement	31	3Ј		3K		3L	
E M]	Provis	Provisions pour g	gros entretien et	A5	A6		A7		A8	
EXE			charges sociales	3R	3S		3Т		3U	
		Autres provision et charges (2)		3V	3W		3X		3Y	
		21 211111 g 22 (11)	TOTAL II	3Z	TP		TQ		TR	
			- incorporelles	4A	4B		4C		4D	
		sur	- corporelles	4E	4F		4G		4H	
	ciation	immobilisations	- financières	41	4 J		4K		4L	
8 1	pour dépréciation	Sur stocks et en-cours		4M	4N		4P		4Q	
6 008758		Sur comptes cli	ents	4R	4S		4T		4U	
Février 2007 -	Provisions	Autres provision dépréciation (2)	ns pour)	4V	4W		4X		4Y	
Févri	Ь		TOTAL III	4Z	TS		TT		TU	
		TOTAL GÉNÉRA	AL (I + II + III)	5A	TV		TW		TX	
VALE				- d'exploitation	5B		5C			
NATIONALE			Dont dotations et reprises	- financières	5D		5E			
			l	- exceptionnelles	5F		5G			
N° 2149 - IMPRIMERIE				tants faisant participer leurs sa clon l'objet des provisions.	alariés aux r	ésultats de l'entrepris	e (C.	G.I., art. 237 bis A).		
N° 2149 - I M		NOTA : Les charg prévue par l'artic	ges à payer ne doi le 38 II de l'annex	ivent pas être mentionnées su re III au CGI.	r ce tableau	mais être ventilées s	ur l'é	état détaillé des charges à	paye	r dont la production est

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142



Désignation du déclarant : _

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

D.G.I. N° 2150 [7
------------------	---

Néant*

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES					CES			Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an
Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières						6A	1	6B	2	6C	3	
CTIF	BILIS	Prêts (1) (2)					6D		6E		6F	
DE L'	MIMO			pilisations financières			6G		6H		6I	
				ux ou litigieux			6J		UII		UI	
				es clients			6K					
				comptes rattachés			6L					
DE L'ACTIE CIBCIII ANT	OFF			iale agricole et autres organi	mas	sociany	6M					
CID		Mutual	IIIC 30CI	Taxe sur la valeur ajoutée		Sociaux	6N					
1			autres			nonte accimiláe	6O					
1,40	LAC	publi		Autres impôts, taxes et versements assimilés iques Divers			6P					
2	100	Croun		munauté d'exploitation et as:	no oi ó		6Q					
		Débite			SOCIE	<u>.</u>	6R					
Chr	rdoc	constaté					6S					
CH	inges	COnstate	es u ava	ance		TOTAUX	6T		6U		6V	
			(- Prêts accordés en cours	d'ov		6W		00		UV	
SIO /(1)		Monta des	•				6X					
RENVOIS	(2)	Duâta o	rêts et avances consentis aux associés (personn				6Y					
	(2)	riets e			ersor	illes physiques)	01	I		A plus d'1 an		
	ADRE			ÉTAT DES DETTES	Montant brut			A 1 an au plus		et 5 ans au plus		A plus de 5 ans
Em	prunt	s obligat	taires co	onvertibles (1)	VA							
ı		mprunts	_		VB							
En	nprur aup	nts et det près des	ttes	à 1 an maximum à l'origine	VC							
	de c	issement rédit (1)	.5	à plus de 1 an à l'origine	VD							
Em	prunt	s et dette	es finan	acières divers (1) (2)	VE							
				rattachés	VF							
Per	sonne	el et com	nptes ra	ttachés	VG							
Mut	ualité	sociale ag	gricole e	et autres organismes sociaux	VH							
	État	et autres ectivités	et autres Taxe sur la valeur ajoutée		VJ							
	pul	bliques		Autres impôts, taxes et assimilés	VK							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				VL								
Gro	oupe,	commur	nauté d	'exploitation et associés	VM							
Autres dettes					VN							
Produits constatés d'avance					VP							
				TOTAUX	VQ			VR				
SIC	(1)	Empru	ınts sou	scrits en cours d'exercice	VS							
RENVOIS		_		oursés en cours d'exercice	VT							
\mathbb{Z}	(2)	Montant	des dive	ers emprunts et dettes contractés iés personnes physiques	VU							

N° 2150-IMPRIMERIE NATIONALE



CADRE A



٦			\sim 1	I. N	TO	0.1	70	
ı			-		1	71	וור	
J	$\boldsymbol{\smile}$	•	u	L. I	•	\sim 1	\mathbf{v}	

A plus d'un an

7

Néant*

A 1 an au plus

code general des impois)		
Désignation du déclarant :		

ÉTAT DES CRÉANCES

Montant brut

	CA	ADRE A		A ETAT DES CREANCES					1		2		3
F	Į, į	ISE	Créa	nces ratta	chées à des participations			6A		6B		6C	
104	DE L'ACTIF		Prêts	(1) (2)				6D		6E		6F	
			Autre	Autres immobilisations financières				6G		6Н		6I	
Г			Clien	nts douteu	ıx ou litigieux			6J					
			Autre	es créance	es clients			6K					
	INI		Perso	onnel et c	comptes rattachés			6L					
	CUL		Mutu	ıalité soci	ale agricole et autres organis	smes	sociaux	6M					
	CIR	ŀ			Taxe sur la valeur ajoutée	e		6N					
	DE L'ACTIF CIRCULANT		colle	et autres ectivités	Autres impôts, taxes et ve	ersen	nents assimilés	6O					
	E L'A		pul	bliques	Divers			6P					
		ŀ	Grou	ıpe, comr	l nunauté d'exploitation et ass	socié	ės	6Q					
				teurs dive				6R					
С	har	ges c	consta	tées d'ava	ance			6S					
							TOTAUX	6T		6U		6V	
S			Mor	ntant	- Prêts accordés en cours	d'ex	ercice	6W					
RENVOIS		(1)	des		- Remboursements obtenus	s en	cours d'exercice	6X					
RED		(2)	Prêts	et avanc	es consentis aux associés (p	erso	nnes physiques) 6Y						
	CA	DRE	RE B ÉTAT DES DETTES			Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
E	mp	runts	nts obligataires convertibles (1)										
A	.utre	es en	mprunts obligataires (1)										
	Em	prunt aupr	auprès des ablissements à 1 an maximum à l'origine			VC							
	é	tablis de cr	lissements crédit (1) à plus de 1 an à l'origine		VD								
E	mp	runts	runts et dettes financières divers (1) (2)										
F	our	urnisseurs et comptes rattachés				VF							
P	erso	onnel	l et co	omptes rat	ttachés	VG							
M	lutu	alité s	sociale	agricole e	et autres organismes sociaux	VH							
			et autres lectivités abliques Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes et assimilés			VJ							
						VK							
D	ette	es sui	r imm	obilisatio	ns et comptes rattachés	VL							
G	rou	ipe, c	comm	unauté d'	exploitation et associés	VM							
A	utre	es de	ettes			VN							
P	Produits constatés d'avance					VP							
					TOTAUX	VQ			VR				
SI		(1)	Emp	runts sou	scrits en cours d'exercice	VS							
RENVOIS		(1)			oursés en cours d'exercice	VT							
لحاد		(2)	Monta	int des dive	rs emprunts et dettes contractés lés personnes physiques	VU							

A L E Février 2007 – 6 008742 1



Désignation du déclarant : _



ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

D.G.I. N° 2150	7
----------------	---

	CADRE A ÉTAT DES CRÉAN			CES			Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an		
	<u> </u>	SÉ	Créances rattachées à des participations				6A	-	6B		6C	-	
	DE L'ACTIF	IMMOBILISÉ	Prêts	(1) (2)			6D		6E		6F		
F	DE	IMM	Autres immobilisations financières							6H		6I	
DÉCLARANT			Client	ıx ou litigieux		6 J							
AR	TMA		Autres	s créanc	es clients			6K					
ÉCI		INIV	Personnel et comptes rattachés										
- 1	DE L'ACTIF CIRCULANT		Mutualité sociale agricole et autres organismes sociaux					6M					
ΓE	T CII		État o	t autres	Taxe sur la valeur ajouté	е		6N					
AR	TT.	AC 11	colle	ctivités				6O					
PA 3	OF I'	1 1	publiques Divers				6P						
ONSERVER		_	Group	pe, comi	munauté d'exploitation et as	socié	es	6Q					
ER			Débit	eurs div	ers		6R						
NSI	Cha	arges	constate	ées d'ava	ance			6S					
00							TOTAUX	6T		6U		6V	
	SIC	(1)	Mon		- Prêts accordés en cours	urs d'exercice		6W					
R E	RENVOIS	. ,	- Remboursements obtenu					6X					
LAI	<u>R</u>	(2)	Prêts	et avanc	es consentis aux associés (p	erso	nnes physiques)	6Y					
EXEMPLAIRE	CADRE B ÉTAT DES DETTES				Montant brut		A 1 an au plus	6	A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans		
XE	Em	prunt	s obliga	itaires co	onvertibles (1)	VA							
H	Autres emprunts obligataires (1)					VB							
		aup	nts et de près des		à 1 an maximum à l'origine	VC							
			ssemen rédit (1		à plus de 1 an à l'origine	VD							
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				VE								
	Fournisseurs et comptes rattachés				VF								
_	Personnel et comptes rattachés					VG							
Février 2007 – 6 008742 1	Mutualité sociale agricole et autres organismes sociaux					VH							
2007 - (coll	et autre ectivités	s -	Taxe sur la valeur ajoutée	VJ							
Février			bliques		Autres impôts, taxes et assimilés	VK							
1					VL								
4 LE	Groupe, communauté d'exploitation et associés VM												
NATIONALE		tres de				VN							
	Pro	duits	constat	és d'ava		VP							
N° 2150 - IMPRIMERIE			_		TOTAUX	VQ			VR				
PRIM	OIS	(1)			scrits en cours d'exercice	VS							
50 – I M	RENVOIS		_		oursés en cours d'exercice	VT							
N° 215	R	(2)	auprès	des associ	rs emprunts et dettes contractés iés personnes physiques	VU							





DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

n	CI	NTO	9151	
v.	Ա.I.	IN	2151	

Exercice N, clos le :

7

Náant*

Désignation du déclarant :

ON	I. RI	RÉINTÉGRATIONS BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	
		Rémunération du	travail	de l'exploitant ou d	les associés de sociétés s	oumises à l'impôt s	ur le revenu	WB	
RA	_	kemuneration du	travali (-	du conjoint	moins part	déductible*	à réintégre	r WC	
ISTR	s en fiscal	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)							
	lmise sultat	Amortissements et charges concernant les animaux reproducteurs et de service non fiscalement immobilisables*							
A L'ADM	on ac du ré	Amortissements excée	WF						
	Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Autres charges et dép	WG						
	Cha dédu	Intérêts excédentaires	WI						
Ä		Provisions et charges	à payer non	déductibles (cf. tab	leau n° 2151 bis, cadre	II)*		WJ	
TIN		Amendes et pénalités	(nature:					WK	
ES	Quo	te-part dans les bénéfic	es réalisés pa	ar une société de per	rsonnes ou un G.I.E.			WL	
E D	Moir	ns-values nettes à long t	terme					WM	
AIR	Fract	tion imposable des plus	s-values nette	es à court terme réali	sées au cours d'exercices	s antérieurs		WN	
LA	Réin	tégrations diverses (à d	étailler sur fe	uillet séparé, dont d	éduction pour investisse	ment ou déduction	pour aléas)*	WO	
XEMPL							TOTAL 1	WP	
XE	II. D	DÉDUCTIONS				PERTE COMP	TABLE DE L'EXERCICE	WQ	
er E	Quo	te-part dans les pertes s	subies par un	ne société de personr	nes ou un G.I.E.			WR	
1 e	Provis	sions et charges à payer non dé	ductibles, antérie	eurement taxées, et réintégre	ées dans les résultats comptables	de l'exercice (cf. tableau	n° 2151 bis, cadre II)	WS	
		— imposées au taux de 16 %							
	iers	Plus-values nettes à	long tormo	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					
	articul śrées	Tius-values nettes a l	long terme	imputées sur les déficits antérieurs		WV			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées			 exonérées d'impôt sur le revenu (à détailler sur feuillet séparé)* 					
	'impos positio	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée							
	imes d et im	Régime particulier applicable dans les départements d'Outre-mer*							
70 1	Rég	Exonération sur les bénéfices : zone franche Corse (art. 44 decies du C.G.I.)						A1	
. 6 0087		Déductions diverses (à détailler sur feuillet séparé)*							
Février 2007 – 6 008770 1		TOTAL II						I XA	
Févri	III. I	RÉSULTAT FISCAL							
		D	ésultat fiscal		bénéfice	(I moins II)	В		
IALE		K				I moins I)		XC	
NATIONALE	IV.	CORRECTIONS	Abattement prêts à moy	t : agriculteurs ayant yen terme spéciaux o	perçu la dotation aux je ou souscripteurs d'un co	unes agriculteurs, ag ntrat d'agriculture di	griculteurs bénéficiant de urable	XJ	
- 1		DU RÉSULTAT FISCAL	Déduction	pour investissement	(art. 72 D du C.G.I.)			XK	
2151 - IMPRIMERIE		FISCAL	Déduction	pour aléas (art. 72 D	bis du C.G.I.)			XO	
MPRI	V.	DÉDUCTIONS DUR INVESTISSEMENT	à long term	ne au taux de 16 %		X X	Montant de la déduction	YM	lus-value nette imposable
151 – 17	ET F	POUR ALÉAS IMPUTÉES JR LES PLUS-VALUES :		n les règles prévues	nour les particuliers	X		- XR	
N° 21	50	JK LES PLUS-VALUES :			ncernant cette rubrique		*	AK	<u> </u>

cerfa
N° 11157 * 09
Formulaire obligatoire (article 38 sexdecies Q de l'annexe III au Code général des impôts)

	_		
7		١,	١
l	۲	1.)
^	_	~	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

n	a 1	T 18	το 4	0.4	P 4
IJ.	տ.	l. IN	1	21	51

7

Néant*
Neant

Désignation du déclarant :	
· ·	

				Exercice N, clos le :					
	ı Di	ÉINTÉGRATIONS	CICE						
O	I. KI	EINTEGRATIONS	- (NÉFICE COMPTAB		· ·	VA
ATI0		Rémunération du travail			les associés de sociétés soun				VB
RA	a			du conjoint	moins part déd		à réin	tégrer W	
NISTR	es en t fisc	Avantages personnels		/D					
	dmis	Amortissements et cha		VE					
DM	non a	Amortissements excéd	V	VF					
A	rges oction	Autres charges et dép	W	/G					
A L	Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Intérêts excédentaires	V	VI					
垣		Provisions et charges	à payer non	déductibles (cf. tab	oleau n° 2151 bis, cadre II)*			V	VJ
STIN		Amendes et pénalités	(nature:) W	/K
ESI	Quo	te-part dans les bénéfic	es réalisés pa	ar une société de per	rsonnes ou un G.I.E.			V	VL
	Moin	s-values nettes à long t	erme					W	⁷ M
RE	Fract	ion imposable des plus	-values nette	es à court terme réali	sées au cours d'exercices ant	érieurs		W	/N
AIR	Réin	égrations diverses (à de	étailler sur fe	euillet séparé, dont d	éduction pour investissemen	t ou déduction pour	aléas)*	W	/0
IPI							TO	TAL I	VP
XEMPL	II. DÉDUCTIONS PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								/Q
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.								VR
2 e	Provis	ions et charges à payer non dé	V	vs					
	iers	— imposées au taux de 16 %						W	VT
		Plus-values nettes à long terme		imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					ΛΩ
	articul śrées			 imputées sur le 	W	N.			
	ition p ns diff			– exonérées d'impôt sur le revenu (à détailler sur feuillet séparé)*					12
	s d'imposition particuliers impositions différées	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée							/X
	Régimes d et im	Régime particulier applicable dans les départements d'Outre-mer*						W	ΙΥ
0 1	Rég	Exonération sur les bénéfices : zone franche Corse (art. 44 decies du C.G.I.)					A	.1	
- 6 008770 1		Déductions diverses (à détailler sur feuillet séparé)*							VZ
Février 2007 -	TOTAL II III. RÉSULTAT FISCAL							ral II X	KA
Févri									
		מ							
ALE	Résultat fiscal : déficit (II moins I)							X	ac
NATIONALE	IV.	CORRECTIONS	Abattement prêts à moy	t : agriculteurs ayant yen terme spéciaux (perçu la dotation aux jeunes ou souscripteurs d'un contrat	agriculteurs, agricul d'agriculture durabl	lteurs bénéficia le	nt de	KJ
		DU RÉSULTAT	Déduction	pour investissement	(art. 72 D du C.G.I.)			X	TK
IMERIE		FISCAL	Déduction	pour aléas (art. 72 D	bis du C.G.I.)			X	0
-IMPRIA	V.	DÉDUCTIONS -	à long torre	ne au taux de 16 %		Mont XL	ant de la déduc		Plus-value nette imposable
2151 – I A	ET P	UR INVESTISSEMENT POUR ALÉAS IMPUTÉES -			nour les particuliers				
N° 21	SU	R LES PLUS-VALUES :			pour les particuliers ncernant cette rubrique sont	XQ XQ	-41	X	CR C



	$\overline{}$	
/		
	9)	
◟	$\mathbf{O}_{\mathcal{I}}$	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DCI	NTO	2151
D.G.I.	IN	2131

Exercice N, clos le :

∣ Néant*

Désignation du déclarant :	
----------------------------	--

					L					
LN	I. R	ÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFI	CE COMPTABLI	E DE L'EXERCICE	WA	
RA		Rémunération du	trovail	de l'exploitant	ou des associé	s de sociétés soumises	à l'impôt sur le r	evenu	WB	
CLA		kemuneration du	1	du conjoint		moins part déductib	le*	à réintégrer	WC	
团	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)									
E D	lmise sultat	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) Amortissements et charges concernant les animaux reproducteurs et de service non fiscalement immobilisables* Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.* Intérêts excédentaires des comptes courants d'associés								
1	on ac du rés	Amortissements excé	dentaires (art.	39-4 du C.G.I.)	et autres amor	rtissements non déducti	bles		WF	
PAR	ges n	Autres charges et dép	enses somptu	aires visées à l'	art. 39-4 du C.0	G.I.*			WG	
	Cha déduc	Intérêts excédentaires	s des comptes	courants d'asso	ciés				WI	
VER		Provisions et charges	à payer non	déductibles (cf	tableau n° 21	51 bis, cadre II)*			WJ	
ER		Amendes et pénalités	(nature:)	WK	
NS	Quo	te-part dans les bénéfic	es réalisés par	r une société de	personnes ou	un G.I.E.			WL	
00	Moir	ns-values nettes à long	terme						WM	
A	Fract	tion imposable des plus	s-values nettes	s à court terme	éalisées au co	urs d'exercices antérieu	rs		WN	
AIRE	Réin	tégrations diverses (à d	étailler sur feu	uillet séparé, do	nt déduction p	our investissement ou	déduction pour a	léas)*	WO	
\blacksquare								TOTAL I	WP	
MP	II. D	DÉDUCTIONS				PER	TE COMPTABLE	E DE L'EXERCICE	WQ	
XE	Quo	te-part dans les pertes s	subies par une	e société de per	sonnes ou un (G.I.E.			WR	
B	Provis	ions et charges à payer non dé	eductibles, antérieu	ırement taxées, et réi	ntégrées dans les ré	ésultats comptables de l'exercic	e (cf. tableau n° 2151 l	bis, cadre II)	WS	
		— imposées au taux de 16 %					WT			
	liers	Plus-values nettes à	long terme	imputées s	ur les moins-va	alues nettes à long term	e antérieures		WU	
	gimes d'imposition particuliers et impositions différées		ı ı		ur les déficits a				WV	
	s d'imposition particu impositions différées					revenu (à détailler sur	feuillet séparé)*		A2	
	d'impo npositi					imposition est différée			WX	
	gimes et ir	Régime particulier ap	plicable dans	les départemen	ts d'Outre-mer	*			WY	
770 1	Ré	Exonération sur les b	énéfices : zon	e franche Corse	(art. 44 decies	s du C.G.I.)			A1	
2 - 6 008		Déductions diverses ((à détailler sur	r feuillet séparé)	*				WZ	
Février 2007 – 6 008770 1								TOTAL II	XA	
Fé	III. I	RÉSULTAT FISCAL								
ы		R	lésultat fiscal :		↓	bénéfice (I moins I	I) XB			
NAL			Abattamant	. amiaultarus ar	ant nanou la d	déficit (II moins I)		una hánáfiaiant da	XC	
NATIONALE	IV.	CORRECTIONS DU				otation aux jeunes agrio oteurs d'un contrat d'ag	riculture durable	eurs beneficiant de	XJ	
		RÉSULTAT FISCAL	•	pour investissem	-	·			XK	
2151 - IMPRIMERIE			Déduction p	pour aléas (art. '	72 D bis du C.0	G.I.)	Monta	nt de la déduction	ХО	lus-value nette imposable
IMPR		DÉDUCTIONS DUR INVESTISSEMENT	à long term	e au taux de 16	%		XL	it de la deddelioli	XM	· ·
° 2151 –		POUR ALÉAS IMPUTÉES IR LES PLUS-VALUES :	taxées selon	ı les règles prév	ues pour les pa	articuliers	XQ		XR	
Š			*]	Des explication	s concernant c	ette rubrique sont don	nées dans la not	ice n° 2142		

10

DÉFICITS ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

D.G.I. N° 2151 bis 7

Formulaire obligatoire (article 38 sexdecies Q de l'annexe III au Code général des impôts)

I. SUIVI DES DÉFICITS REPO	ORTABLES I	IMPUTABLES SUR LES	S REVENUS DE MÊME NAT	URE	
	Γ	Date de clôture des 6 derniers exercices	Déficits imputables	Déficits imputés au titre des exercices antérieurs *	Déficits restant à imputer col. 2 – col. 3
	N-6	1	8U 2	8V 3	YY 4
	N-5		YA	YB	YW
	N-4		YC	YD	YE
	N-3		YF	YG	ҮН
	N-2		YI	YJ	YK
	N-1		YL	YM	YN
		TOTAL	YO	YP	
	TOTAL à	indiquer sur la déclaration	on de revenus n° 2042 § 5 cad	re A	YR
			Déficit de l'exe	ercice (tableau n° 2151, ligne XC)	YQ
II. PROVISIONS ET CHARGE	ς Δ ΡΔΥΕΡ	NON DÉDITOTIBLES D	OLID LARGEETTE DE LAND	ÔT	
		t que de besoin, sur feuillet sé		OI	
				Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
(à c Indemnités pour congés à paye	détailler, en tan	t que de besoin, sur feuillet sé ociales et fiscales corresp	paré)		Reprises sur l'exercice
(à i	détailler, en tan er, charges so le 39-1-1° bis	t que de besoin, sur feuillet sé ociales et fiscales corresp	paré)	Dotations de l'exercice	
(à l'Indemnités pour congés à paye exercé l'option prévue à l'articl	détailler, en tan er, charges so le 39-1-1° bis	t que de besoin, sur feuillet sé ociales et fiscales corresp	paré)	Dotations de l'exercice	
(à l'Indemnités pour congés à paye exercé l'option prévue à l'articl	détailler, en tan er, charges so le 39-1-1° bis	t que de besoin, sur feuillet sé ociales et fiscales corresp	paré)	Dotations de l'exercice 7D	7E
(à l'Indemnités pour congés à paye exercé l'option prévue à l'articl	détailler, en tan er, charges so le 39-1-1° bis	t que de besoin, sur feuillet sé ociales et fiscales corresp	paré)	Dotations de l'exercice 7D 7F	7E 7G
(à l'Indemnités pour congés à paye exercé l'option prévue à l'articl	er, charges so le 39-1-1° bis	t que de besoin, sur feuillet sé ociales et fiscales corresp 2° alinéa du CGI)	paré) pondantes (Entreprises ayant	Dotations de l'exercice 7D 7F 7H	7E 7G 71
Indemnités pour congés à paye exercé l'option prévue à l'articl Provisions pour risques et char	er, charges so le 39-1-1° bis ges	t que de besoin, sur feuillet sé ociales et fiscales corresp 2° alinéa du CGI)	paré) pondantes (Entreprises ayant	Dotations de l'exercice 7D 7F 7H 7J	7E 7G 7I 7K
(à de la completa del completa de la completa del completa de la completa del completa de la completa del completa de la completa del	er, charges so le 39-1-1° bis ges	t que de besoin, sur feuillet sé ociales et fiscales corresp 2° alinéa du CGI)	paré) pondantes (Entreprises ayant	Dotations de l'exercice 7D 7F 7H 7J	7E 7G 7I 7K
(à l'Indemnités pour congés à paye exercé l'option prévue à l'article Provisions pour risques et charge. Provisions pour dépréciation af	er, charges so le 39-1-1° bis ges	t que de besoin, sur feuillet sé ociales et fiscales corresp 2° alinéa du CGI)	paré) pondantes (Entreprises ayant	Dotations de l'exercice 7D 7F 7H 7J 7L	7E 7G 7I 7K 7M
(à de la completa del completa de la completa del completa de la completa del completa de la completa del completa de la completa del	er, charges so le 39-1-1° bis ges	t que de besoin, sur feuillet sé ociales et fiscales corresp 2° alinéa du CGI)	paré) pondantes (Entreprises ayant	Dotations de l'exercice 7D 7F 7H 7J 7L	7E 7G 7I 7K 7M 7O
Indemnités pour congés à paye exercé l'option prévue à l'articl Provisions pour risques et charge. Provisions pour dépréciation af Autres provisions pour dépréciation pour dépréciation af Autres provisions pour déprécia	er, charges so le 39-1-1° bis ges	t que de besoin, sur feuillet sé ociales et fiscales corresp 2° alinéa du CGI)	paré) pondantes (Entreprises ayant	Dotations de l'exercice 7D 7F 7H 7J 7L	7E 7G 7I 7K 7M 7O
Indemnités pour congés à paye exercé l'option prévue à l'articl Provisions pour risques et charge. Provisions pour dépréciation af Autres provisions pour dépréciation pour dépréciation af Autres provisions pour déprécia	er, charges so le 39-1-1° bis ges	t que de besoin, sur feuillet sé ociales et fiscales corresp 2° alinéa du CGI)	paré) pondantes (Entreprises ayant	Dotations de l'exercice 7D 7F 7H 7J 7L 7N 7P	7E 7G 7I 7K 7M 7O 7Q
Indemnités pour congés à paye exercé l'option prévue à l'articl Provisions pour risques et charge. Provisions pour dépréciation af Autres provisions pour dépréciation pour dépréciation af Autres provisions pour déprécia	er, charges so le 39-1-1° bis ges	t que de besoin, sur feuillet sé ociales et fiscales corresp 2° alinéa du CGI)	paré) pondantes (Entreprises ayant	Dotations de l'exercice 7D 7F 7H 7J 7L 7N 7P	7E
Indemnités pour congés à paye exercé l'option prévue à l'articl Provisions pour risques et charge. Provisions pour dépréciation af Autres provisions pour dépréciation pour dépréciation af Autres provisions pour déprécia	er, charges so le 39-1-1° bis ges	t que de besoin, sur feuillet sé ociales et fiscales corresp 2° alinéa du CGI)	paré) pondantes (Entreprises ayant	Dotations de l'exercice 7D 7F 7H 7J 7L 7N 7P 7R 7T	7E
Indemnités pour congés à paye exercé l'option prévue à l'articl Provisions pour risques et charge. Provisions pour dépréciation af Autres provisions pour dépréciation pour dépréciation af Autres provisions pour déprécia	er, charges so le 39-1-1° bis rges	t que de besoin, sur feuillet sé	et de service	Dotations de l'exercice 7D	7G 7I 7K 7M 7O 7Q 7V 7V 7V

cerfa	N°	11158 * 09	
-------	----	------------	--

DÉFICITS ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

_					40.0
n	$C \cap$	No	91	5 1	bis
ν.	u.1.	T.A	~10	, 1	DIS

7

Formulaire obligatoire (article 38 sexdecies Q de l'annexe III au Code général des impôts)

Désignation du déclarant :					
I. SUIVI DES DÉFICITS REP	ORTABLES	IMPUTABLES SUR LES REV	ENUS DE MÊME NATU	RE	
	ſ	Date de clôture des 6 derniers exercices	Déficits imputables	Déficits imputés au titre	Déficits restant à imputer col. 2 – col. 3
	N-6	8U	2	des exercices antérieurs * 8V	YY 4 con c
	N-5	YA		УВ	YW
	N-4	YC		YD	YE
	N-3	YF		YG	ҮН
	N-2	YI		уј Т	YK
	N-1	YL		YM	YN
		TOTAL YO		YP YP	
	TOTAL à	indiquer sur la déclaration de	revenus n° 2042 § 5 cadre	· A	YR
			Déficit de l'exerc	cice (tableau n° 2151, ligne XC)	YQ
		NON DÉDUCTIBLES POUR	L'ASSIETTE DE L'IMPÔ	Т	
(;	a detailler, en tan	tt que de besoin, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Danwisas sun l'avancies
Indemnités pour congés à pay	yer, charges so	ociales et fiscales correspondar	ntes (Entreprises ayant	7D	Reprises sur l'exercice 7E
exercé l'option prévue à l'artic Provisions pour risques et cha		s 2º alinéa du CGI)			/E
riovisions pour risques et cha	inges			7F	7G
				7H	71
				71	7K
Provisions pour dépréciation :	afférentes aux	animaux reproducteurs et de	service	7L	7M
Autres provisions pour dépréc		a unimuux reproducteuts et de	5617166		
ridues provisions pour depres				7N	70
				7P	7Q
Charges à payer					
8.1.6.1.1				7R	7S
				7T	7U
				7V	7W
				7X	7Y
* D 11 //			142 TOTAUX	YU YU	YV
Des explications concernant of	cette rubrique	sont données dans la notice n° 2	à reporter au tableau 2151 :	ligne WJ	ligne WS

10

DÉFICITS ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

D.G.I. N° 2151 bis 7

Formulaire obligatoire (article 38 sexdecies Q de l'annexe III au Code général des impôts)

Désignation du déclarant :					
I. SUIVI DES DÉFICITS REPO	ORTABLES	IMPUTABLES SUR LES REVEN	IUS DE MÊME NATU	IRE	
		Date de clôture des 6 derniers exercices	Déficits imputables	Déficits imputés au titre des exercices antérieurs *	Déficits restant à imputer col. 2 – col. 3
	N-6	8U	2	8V 3	YY 4
	N-5	YA		УВ	YW
	N-4	YC		YD	YE
	N-3	YF		YG	ҮН
	N-2	YI		уј 💮	ҮК
	N-1	YL		YM	YN
		TOTAL YO		YP	
	TOTAL à	indiquer sur la déclaration de re	venus n° 2042 § 5 cadro	e A	YR
			Déficit de l'exerc	cice (tableau n° 2151, ligne XC)	YQ
		NON DÉDUCTIBLES POUR L'	ASSIETTE DE L'IMPÔ	T	
(a	i detainer, en tan	t que de besoin, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à pay	er, charges so	ociales et fiscales correspondante s 2º alinéa du CGI)	es (Entreprises ayant	7D	7E
exercé l'option prévue à l'artic Provisions pour risques et chai		s 2º alinéa du CGI)		10	72
Trovisions pour risques et enai	iges			7F	7G
				7H	71
				7J	7K
Provisions pour dépréciation a	offérentes aux	α animaux reproducteurs et de se	rvice	7L	7M
Autres provisions pour dépréci		i unmaur reproducteurs et de se	11100		
				7N	70
				7P	7Q
Charges à payer				7P	7Q
Charges à payer					7Q 78
Charges à payer				7R	
Charges à payer				7R 7T	75
Charges à payer				7R 7T 7V	7S 7U
		sont données dans la notice n° 214	12 TOTAUX	7R 7T	7S 7U 7W



RENSEIGNEMENTS DIVERS

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

N° 2151 ter - IMPRIMERIE NATIONALE



RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N - 1

■ Néant*

Exercice N

Désignation du déclarant :			
0			

	REINSEIGNEINEN IS DIVERS				ce iv	Exercice IV - 1
SL (A)	— Engagements de crédit-bail mobilier		ZA			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail immobilier		ZB			
ENG/	Effets portés à l'escompte et non échus		ZC			
B	— Engrais et amendements		ZD			
SE SE	- Semences et plants		ZE			
ANDIS	- Produits de défense des végétaux		ZF			
ARCH. SIONN	— Aliments du bétail		ZG			
DE M.	- Produits de défense des animaux		ZH			
ACHATS DE MARCHANDISES ET D'APPROVISIONNEMENTS	Combustibles, carburants et lubrifiants		ZI			
AC	- Autres comptes		ZJ			
	Total du poste corresp	ondant à la ligne FZ du tableau n° 2146	ZK			
© Q	— Sous-traitance		ZL			
PO	- Redevances de crédit-bail mobilier		ZM			
DÉTAILS DES POSTES IS ET CHARGES	Redevances de crédit-bail immobilier		ZN			
DÉTAILS DI AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Fermages et assimilés et charges locatives de	ı foncier	ZO			
DÉT. S ET C RNES	- Autres locations, autres charges locatives et	de copropriété	ZP			
CHAT	- Personnel extérieur à l'entreprise	ZQ				
TRES A	Rémunérations d'intermédiaires et honoraire	ZR				
AUJ	— Publicité, publications, relations publiques	ZS				
	- Autres comptes		ZT			
ΙL	Total du poste corresp	ondant à la ligne GC du tableau n° 2146	ZU			
(D)	— Taxes foncières		ZV			
MPOTS ET (E) TAXES	 Autres impôts, taxes et versements assimilés 		ZW			
IMP	Total du compte corresp	ondant à la ligne GD du tableau n° 2146	ZX			
E	— Montant de la T.V.A. collectée		ZY			
TVA	Les exploitants qui tiennent leur comptabilité T	VA incluse indiquent ci-dessous :				
	Montant de la TVA déductible sur biens et se	ervices (sauf immobilisations)	ZZ			
	 Montant de la TVA déductible afférente aux 		UP			
F	Montant brut des salaires cf dernière déclaration annuelle so de 2006 montant total des bases brutes fiscales inscrites colo	uscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle n° 2460 nne 20 A ou colonne 5 de l'imprimé n° 2462	UQ			
	Effectif moyen du personnel * (dont : apprenti		UR			
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à la disposition de la société *	à raison des sommes mises	US		%	%
S	En cas de société : nombre d'associés		UY			
DIVERS		Totale	UT			
D		En faire-valoir direct	UU			
	SUPERFICIE DE L'EXPLOITATION * :	Mise à disposition par l'associé	UV			
		En fermage	UW			
L		En métayage	UX			
				hectares	ares	





RENSEIGNEMENTS DIVERS

D.G.I.	N°	2151	ter	7

	N	Ιć	a	n	†

Désignation du déclarant :		
0		

	R	ENSE	IGNEMENTS DIVERS			Exercice N	Exercice N - 1
	STA	<u>A</u>	— Engagements de crédit-bail mobilier		ZA		
	ENGAGEMENTS		— Engagements de crédit-bail immobilier		ZB		
7	ENGA		Effets portés à l'escompte et non échus	ZC			
ATION		B	— Engrais et amendements		ZD		
AT		SI	— Semences et plants		ZE		
TR		NDIS	 Produits de défense des végétaux 		ZF		
SIN		RCHA	— Aliments du bétail		ZG		
MI		ROVIS	— Produits de défense des animaux		ZH		
L'ADMINISTR		ACHATS DE MARCHANDISES ET D'APPROVISIONNEMENTS	- Combustibles, carburants et lubrifiants		ZI		
7. T		AC]	- Autres comptes		ZJ		
Y ;			Total du poste corresp	oondant à la ligne FZ du tableau n° 2146	ZK		
INE	TES	©	— Sous-traitance		ZL		
ST	POSTES		Redevances de crédit-bail mobilier		ZM		
DESTINÉ	DES	ES	Redevances de crédit-bail immobilier		ZN		
Ξ	VIII.S	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Fermages et assimilés et charges locatives de	u foncier	ZO		
EXEMPLAIR	DÉTAILS	SET C	- Autres locations, autres charges locatives et	ZP			
Τd		EXTER	— Personnel extérieur à l'entreprise		ZQ		
EM		RES A	Rémunérations d'intermédiaires et honoraire	es (hors rétrocessions)	ZR		
EX		AUT	- Publicité, publications, relations publiques		ZS		
2 e			- Autres comptes		ZT		
			Total du poste corresp	ZU			
		(D)	— Taxes foncières		ZV		
		IMPOTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		ZW		
		IMPC	Total du compte correspo	ondant à la ligne GD du tableau n° 2146	ZX		
		(E)	— Montant de la T.V.A. collectée		ZY		
•	T/\/	4	Les exploitants qui tiennent leur comptabilité T	VA incluse indiquent ci-dessous :			
08774 1	E	-	Montant de la TVA déductible sur biens et se	ervices (sauf immobilisations)	ZZ		
) 9 – 200			— Montant de la TVA déductible afférente aux		UP		
Février 2007 – 6 008774 1		(F)	Montant brut des salaires cf dernière déclaration annuelle so de 2006 montant total des bases brutes fiscales inscrites colo	uscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle n° 2460 nne 20 A ou colonne 5 de l'imprimé n° 2462	UQ		
I			Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)		UR		
LE			Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à la disposition de la société *	à raison des sommes mises	US	%	%
NATIONALE	30	3	En cas de société : nombre d'associés		UY		
NATI	DIV/EDC	IVE		Totale	UT		
RIE		7		En faire-valoir direct	UU		
-IMPRIMERIE			SUPERFICIE DE L'EXPLOITATION *:	Mise à disposition par l'associé	UV		
- I M P				En fermage	UW		
N° 2151 ter				En métayage	UX		
Š						hectares ares	



RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2151 ter - IMPRIMERIE NATIONALE



RENSEIGNEMENTS DIVERS

D.G.I.	N°	2151	ter	7

Exercice N - 1

☐ Néant*

Exercice N

Désignation du déclarant : _			
0			

RENSEIGNEMENTS DIVERS	Exercice N - 1
— Engagements de crédit-bail mobilier	ZA
- Engagements de crédit-bail mobilier - Engagements de crédit-bail immobilier - Effets portés à l'escompte et non échus	ZB
Effets portés à l'escompte et non échus	zc
B — Engrais et amendements	ZD ZD
— Semences et plants	ZE
— Produits de défense des végétaux	ZF
- Semences et plants - Produits de défense des végétaux - Aliments du bétail - Produits de défense des animaux - Combustibles, carburants et lubrifiants	ZG
— Produits de défense des animaux	ZH
— Combustibles, carburants et lubrifiants	zı
→ Autres comptes	ZJ
Total du poste correspondant à la ligne FZ du tableau n° 2146	ZK
— Sous-traitance	ZT
Redevances de crédit-bail mobilier	ZM
— Redevances de crédit-bail immobilier	ZN
Publicité publications relations publiques - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier - Redevances de crédit-bail immobilier - Redevances de crédit-bail immobilier - Fermages et assimilés et charges locatives du foncier - Autres locations, autres charges locatives et de copropriété - Personnel extérieur à l'entreprise - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions) - Publicité publications relations publiques	ZO
— Autres locations, autres charges locatives et de copropriété	ZP
— Personnel extérieur à l'entreprise	ZQ
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	ZR
Publicité, publications, relations publiques	ZS
- Autres comptes	ZT
Total du poste correspondant à la ligne GC du tableau n° 2146	ZU
□ - Taxes foncières	ZV
— Autres impôts, taxes et versements assimilés Total du compte correspondant à la ligne GD du tableau n° 2146	ZW
Total du compte correspondant à la ligne GD du tableau n° 2146	ZX
Montant de la T.V.A. collectée	ZY
Les exploitants qui tiennent leur comptabilité TVA incluse indiquent ci-dessous : ———————————————————————————————————	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	ZZ
Montant de la TVA déductible afférente aux stocks Montant hyut des solvines of demière dédensires envenire ou titre des solvines DADS 1 ou modèle n° 2460.	UP
Montant brut des salaires cf dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle n° 2460 de 2006 montant total des bases brutes fiscales inscrites colonne 20 A ou colonne 5 de l'imprimé n° 2462	UQ
Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)	UR
Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	US % %
En cas de société : nombre d'associés	UY
Totale	UT
En faire-valoir direct	UU
SUPERFICIE DE L'EXPLOITATION * : Mise à disposition par l'associé	UV
En fermage	UW
En métayage	UX
	hectares ares



DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N 11100 # 09	DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES	D.G.I. N
Formulaire obligatoire (article 38 sexdecies Q de l'annexe III au Code général des impôts)	Désignation du déclarant :	∟ Néant
	0	

	A - DÉTERMINATION DE LA	VALEUR RÉSIDUELLE				
	Nature des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt*	Autres amortissements*	Valeur résiduelle*
	(1)	(2)	(3)	pratiqués en franchise d'impôt*	(5)	(6)
assi sassi						
apg 3						
immeubles assimilés						
5						
6						
Si 7						
7 8 8 9 10 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11						
9						
10						
11						
12						
13	TOTAUX					
	B - DÉTERMINATION DES PL	US-VALUES ET MOINS-	VALUES RÉALISÉES			fiscale des plus lues réalisées
	Nature des éléments cédés [report de la colonne (1)]	Valeur résiduelle [report de la colonne (6)]	Prix de vente*	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	COURT TERME	LONG TERME
1 jes						
immenbles assimilés						
seg 3						
	Plus ou moins-value nette à	long terme sur terrains à	bâtir et assimilés (tota	l algébrique des lignes 1 à	3 de la colonne 12)	
5						
6						
8						
9						
9						
7 8 9 10						
:						
12						
13	TOTAUX col 8 à 11 : lignes 1 à 12 col 12 : lignes 5 à 12					
14	Fraction résiduelle de la pro	vision spéciale de réévalu	ation afférente aux él	éments cédés*	+	
15	Amortissements irrégulièrem	ent différés se rapportant	aux éléments cédés		+	
16	Amortissements afférents au mais exclus des charges déd	x éléments cédés uctibles par une disposition	on légale		+	
17	Amortissements non pratique pour investissement ou aléas	és en comptabilité et corr	espondant à la déduct	ion fiscale	+	
16 17 18	Produits do concossion dos cort					+
19						+
20			•			_
21	Divers (détail à donner sur u		pomion au po		+	+
			géhuigua des lierre 10 \	17 ot 91 de le cele 11\	т	т
22						
	CADRE C : Plus ou moins-value	orique des lignes 13 à 91 de	la colonne 19)	ot minicusits	(A)	(\overline{C})



2) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

D.G.I.	NΙΟ	9159
D. G.1.	IN	~ I J ~

7

*

	-1
Néant	
i weam	

	Notiona des élément : (1/ *	Walana dinas s	Val	Amortissements	A 4	¥7-1
	Nature des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée* (3)	pratiqués en franchise d'impôt*	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle* (6)
iles 1			· ·			
à bâti assim						
rains ubles	3					
I - Terrains à bâtir et immeubles assimilés 7 8 8 1						
5						
6						
* su c	,					
immobilisations	3					
idomi 9)					
Autres in						
11 Aut						
= 12						
13	TOTAUX					
	B - DÉTERMINATION DES PL	US-VALUES ET MOINS-	VALUES RÉALISÉES		Qualification et moins-va	fiscale des plus lues réalisées
	Nature des éléments cédés [report de la colonne (1)]	Valeur résiduelle [report de la colonne (6)]	Prix de vente*	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (10)	COURT TERME	LONG TERME
lir et nilés						
I - Terrains à bâtir et immeubles assimilés						
rrains subles	3					
F. Te Timi Timi 4	Plus ou moins-value nette à	long terme sur terrains à	bâtir et assimilés (tota	l algébrique des lignes 1 à	3 de la colonne 12)	
5						
6	3					
suoi	,					
billisat 8	3					
9)					
- Autres immobilisation)					
₹ 11						
12						
13	TOTAUX col 8 à 11 : lignes 1 à 12 col 12 : lignes 5 à 12					
14	Fraction résiduelle de la pro	vision spéciale de réévalu	ation afférente aux éle	éments cédés*	+	
15	8	* *			+	
st 16	Illiais exclus des charges ded	x éléments cédés uctibles par une dispositio	on légale		+	
u elen	Amortissements non pratique pour investissement ou aleas	és en comptabilité et corre s effectivement utilisée	espondant à la déduct	ion fiscale	+	
Autres éléments 18 18	Produits de concession des cert de brevets faisant partie de l'acti	ificats d'obtention végétale e if immobilisé et n'ayant pas é	et produits de concession té acquis à titre onéreux	de licence d'exploitation depuis moins de deux ans		+
¹ 19						+
20	Dotations de l'exercice aux o	comptes de provisions po	ur dépréciation du po	rtefeuille		-
21	Divers (détail à donner sur ı	une note annexe)*			+	+
> 22		•		1		
1	CADRE C : Plus ou moins-value assimilés (total algét	nette à long terme sur élém	ents autres que terrains e	et immeubles	(A)	(C)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES, MOINS-VALUES ET AUTRES ÉLÉMENTS SOUMIS AU MÊME RÉGIME FISCAL

D.G.I. N° 2152 bis 7

☐ Néant *

Désignation du déclarant :	
0	

	A - Élément	s assujet	tis au régime fisca	l des plus-values à c	ourt terme	
	Origine		Montant net des plus-values réalisées 1 (1)	Montant antérieurement	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer (4)
	cours de sur 10 ans			réintégré (2)	(3)	
Plus-values réalisées						
au cours de						
l'exercice						
		TOTAL 1				
	Imposition répartie		Montant net des 1 plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de :	2005				
	sur 3 ans au une de .	2004				
		2005				
1 (1)		2004				
us-values réalisées	Sur 10 ans ou	2003				
au cours des	sur une durée différente	2002				
xercices antérieurs	(art. 39 quaterdecies	2001				
	1 ter et 1 quater du CGI)	2000				
	à préciser au titre de :	1999				
		1998				
		1997				
		TOTAL 2				

1 Il s'agit du montant total de la plus-value réalisée à l'origine et non du solde restant à réintégrer à la clôture de l'exercice précédent.

2 Sinistres ou expropriations (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI).

Éléments assujettis au régime fiscal des moins-values à long terme

Origine	Montant des moins-values sur tous les éléments d'actif y compris terrains à bâtir et assimilés *	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice *	Montant restant à déduire
(1)	(2)	(3)	(4)
Moins-values 2006			
2005			
2004			
Moins-values nettes à 2003 long terme			
subies au cours des 2002			
dix exercices antérieurs 2001 (montants			
restant à 2000 déduire à la			
clôture du dernier 1999 exercice)			
1998			
1997			
1996			

 $^{^{\}ast}$ Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142



AFFECTATION DES PLUS-VALUES, MOINS-VALUES ET AUTRES ÉLÉMENTS SOUMIS AU MÊME RÉGIME FISCAL

D.G.I. N° 2152 bis 7

☐ Néant *

Désignation	du	déclarant	:

	A - Elément	ts assujet	tis au régime fisca	l des plus-values à c	ourt terme	
Origine			Montant net des plus-values réalisées 1	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer (4)
Imposition répartie		(1)	(2)	(3)		
Plus-values réalisées	sur 3 ans					
au cours de	sur 10 ans sur une durée différente 2 TOTAL 1					
l'exercice						
	Imposition répartie		Montant net des 1 plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de :	2005				
	sui 3 alis au uue ue .	2004				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente	2005				
Plus-values réalisées		2004				
au cours des		2003				
exercices antérieurs		2002				
exercices anteneurs	(art. 39 quaterdecies	2001				
	1 ter et 1 quater du CGI)	2000				
	à préciser au titre de :	1999				
		1998				
		1997				
		TOTAL 2				

1 Il s'agit du montant total de la plus-value réalisée à l'origine et non du solde restant à réintégrer à la clôture de l'exercice précédent.

2 Sinistres ou expropriations (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI).

B - Éléments assujettis au régime fiscal des moins-values à long terme

Origine	Montant des moins-values sur tous les éléments d'actif y compris terrains à bâtir et assimilés *	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice *	Montant restant à déduire
(1)	(2)	(3)	(4)
Moins-values nettes 2006			
2005			
2004			
Moins-values nettes à 2003 long terme			
subies au cours des 2002			
dix exercices antérieurs 2001 (montants			
restant à 2000 déduire à la			
clôture du dernier 1999			
exercice) 1998			
1997			
1996			

 $^{^{\}ast}$ Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2142

Cerfa N° 11721 * 07 Formulaire obligatoire (art. 38 II de l'annexe III au C.G.I.) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL D.G.I. N° 2153 (2007)
N° de dépôt (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société) (1) Néant*
EXERCICE CLOS LE N° SIRET N° SIRET
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE
ADRESSE (voie)
CODE POSTAL VILLE
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE NOMBRE TOTAL DE PARIS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES
I - Capital détenu par les personnes morales :
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Commune

% de détention

Nb de parts ou actions

Pays

N° Département

Voie

Nom marital

N°

Date

Naissance: Adresse:

Code Postal Pays Commune Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 Indiquer: M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

Titre **(2)**

Naissance: Adresse:

Titre **(2)**

Naissance:

cerfa N° 11721 * 07 (4) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL D.G.I. N° 2153
Formulaire obligatoire (art. 38 II de l'annexe III au C.G.I.)
N° de dépôt (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société) (1) Néant*
EXERCICE CLOS LE N° SIRET N° SIRET
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE
ADRESSE (voie)
CODE POSTAL VILLE VILLE
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES
I - Capital détenu par les personnes morales :
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
II - Capital détenu par les personnes physiques :
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie Voie
Code Postal Commune Pays

N° Voie Adresse: Pays Code Postal Commune Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 Indiquer: M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

Commune

Commune

Prénom(s)

Pays

Prénom(s)

% de détention

% de détention

Nb de parts ou actions

Nb de parts ou actions

Pays

Pays

Nom patronymique

Nom patronymique

N° Département

N° Département

Voie

Commune

Nom marital

N°

Nom marital

Code Postal

Date

Date

		Z	
	Ē	=	
	•	ADMINISTRALI	
	-	IKA	
	E 5	_	
	-		
	7	Z	
	<	A	
	•	1	
	<	I	
١	F		
		LOILIN	
	Ē	=	
	٥	2	
	ľ	LAIKE	
	£	2	
		A	
	<u> </u>	ì	
	6	4	
		Σ	
	2		
		4	
		Y.	
		EAE	
		Y E	
		EAE	
		LAE	
		8778 1 EAE	
		. 008778 1 EAE	
		- 6 008778 1 EAE	
		2007 - 6 008778 1	
		er 2007 – 6 008778 1	
		Février 2007 – 6 008778 1	
		er 2007 – 6 008778 1	
		er 2007 – 6 008778 1	
		Février 2007 – 6 008778 1	
		er 2007 – 6 008778 1	
		Février 2007 – 6 008778 1	
		Février 2007 – 6 008778 1	
		Février 2007 – 6 008778 1	
		IONALE Février 2007 – 6 008778 1	
		NATIONALE Février 2007 – 6 008778 1	
		IONALE Février 2007 – 6 008778 1	
		NATIONALE Février 2007 – 6 008778 1	
		RIE NATIONALE Février 2007 – 6 008778 1	
		RIE NATIONALE Février 2007 – 6 008778 1	
		RIE NATIONALE Février 2007 – 6 008778 1	
		RIE NATIONALE Février 2007 – 6 008778 1	
		53 - IMPRIMERIE NATIONALE Février 2007 - 6 008778 1	
		RIE NATIONALE Février 2007 – 6 008778 1	

N° SIREN (si société établie en France)

Code Postal

Adresse:

rerfa N° 11722 * 07 Formulaire obligatoire (art. 38 II de l'annexe III au C.G.I.)	FILIALES		D.G.I. N° 2154		
N° de dépôt	(liste des personnes ou gr dont la société détient	(1) Néant*			
EXERCICE CLOS LE			N° SIRET		
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [
ADRESSE (voie)					
CODE POSTAL		VILLE			
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTEN	UES PAR L'ENTREPRISE				
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% d	e détention		
Adresse: N°	Voie				
Code Postal	Commune			Pays	
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% d	e détention		
Adresse: N°	Voie				
Code Postal	Commune			Pays	
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% d	e détention		
Adresse: N°	Voie				
Code Postal	Commune			Pays	
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% d	e détention		
Adresse: N°	Voie				
Code Postal	Commune			Pays	
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% d	e détention		
Adresse: N°	Voie				
Code Postal	Commune			Pays	
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% d	e détention		
Adresse: N°	Voie				
Code Postal	Commune			Pays	
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% d	e détention		
Adresse: N°	Voie				
Code Postal	Commune			Pays	
Forme juridique	Dénomination				

Voie

Commune

% de détention

Pays

⁽¹⁾ Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Η
Z
CLARAN
\simeq
V.
CI
É
LE DÉ
Ħ
2
PAR
Ы
R P
国
>
\approx
ONSERVER I
S
Z
00
J
V
国
- >
IR
AI
XEMPL
IP
\geq
$\mathbf{\Xi}$
×
Ξ.
Février 2007 – 6 008778 1
MERIE NATIONALE
- IMPRI
N° 2153

Adresse:

Forme juridique

Code Postal

Code Postal

N° SIREN (si société établie en France)

Cerfa N° 11722 * 07 Formulaire obligatoire (art. 38 II de l'annexe III au C.G.I.)	FILIALES ET PARTICIPATIONS D.G.I. N° 2154 (2007)
N° de dépôt	(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital) (1) Néant*
EXERCICE CLOS LE	N° SIRET
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	
ADRESSE (voie)	
CODE POSTAL	VILLE
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTEN	JES PAR L'ENTREPRISE
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N°	Voie
Code Postal	Commune Pays Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) Adresse : N°	Voie % de détention
Code Postal	Commune Pays Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N°	Voie
Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N°	Voie
Code Postal	Commune Pays Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) Adresse : N°	% de détention
Adresse: N° Code Postal	Voie Commune Pays
Forme juridique	Dénomination Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N°	Voie
Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention

% de détention

Pays

Pays

Voie

Dénomination

Voie

Commune

Commune

⁽¹⁾ Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.